VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

PROTECTION ET VALORISATION DE LA NATURE EXEMPLE DU SITE NATURA 2000 « GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER »

Margaux PIERREL

Option Ingénierie du Développement Territorial

2013





VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

PROTECTION ET VALORISATION DE LA NATURE EXEMPLE DU SITE NATURA 2000 « GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER »

Margaux PIERREL

Option Ingénierie du Développement Territorial

2013

Maîtres de stage

Joëlle MOULINAT Sébastien BUR

Tuteur de stage

Jean-François MAMDY





L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du
code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier l'ensemble de l'équipe de l'Etang des Landes qui m'a accueilli pendant ces six mois : Joëlle et Sébastien, mes maîtres de stage, pour leurs connaissances et soutien; Karim, pour sa patience face à mes lacunes et son entrain et J.C., pour le sympathique support technique creusois.

Je remercie toutes les personnes que j'ai rencontrées dans le cadre professionnelle, au Conseil Général, au CAUE, au GMHL, à la SEPOL, etc. mais aussi toutes celles qui ont accepté de me recevoir lors des entretiens que j'ai conduit.

Merci aussi à toutes les personnes que j'ai eu le plaisir de connaître hors cadre professionnel, dans cette Creuse dont j'ignorais beaucoup.

Mes remerciements vont également à VetAgro Sup, les professeurs, les étudiants, tous les gens qui y travaillent pour ces trois instructives et inoubliables années.

Enfin, je tiens à remercier de tout cœur mes parents, ma sœur, ma famille et mes amis pour leur soutien moral, et parfois financier. Sans eux, je n'aurais certainement pas mené à bien tous ces projets...

Résumé

Depuis une cinquantaine d'années, les politiques liées à l'environnement et à sa préservation se multiplient dans le monde et en France; en cause, le constat d'une dégradation de la nature, souvent victime des assauts réguliers de la société grandissante. Ces politiques environnementales impliquent des mesures de gestion particulières afin de pallier à la diminution de la biodiversité au travers d'outils souvent complexes, qui ont tendance à accentuer davantage la confusion des règles à respecter.

Dans un contexte de développement durable de plus en plus présent, la bonne connaissance du territoire, de ses atouts et des ses contraintes, est indispensable pour dresser un portrait objectif du territoire et ainsi répondre au mieux à la gestion de la nature qui doit s'y faire, en accord avec les habitants qui y vivent.

Le réseau Natura 2000 est un des outils de conservation des milieux et des espèces mis à disposition des Etats membres de l'Union Européenne qui tient aussi compte des exigences sociales, culturelles et économiques du territoire ; malgré son existence depuis plus de vingt ans, il fait encore l'objet de méconnaissance et de dénigrement.

L'éducation à l'environnement est un des piliers de la protection de la nature en sensibilisant la population au territoire dans lequel elle vit ou qu'elle visite. Impliquer la population et les acteurs, dans une démarche participative, est souvent facteur d'une valorisation réussie.

<u>Mots-clés</u>: protection de l'environnement, conservation de la nature, réseau Natura 2000, valorisation du territoire, concertation locale, éducation à l'environnement, département de la Creuse.

Abstract

The observation of nature degradation, often related to our growing society, has implied the spread of environmental policies all over the world, including France, for fifty years. These environmental laws lead to specific management measures, in order to fight against this trend of biodiversity decrease, through complex tools. Unfortunately, it also strengthens confusion amongst all the rules for nature conservation.

In this sustainable development context, the perfect knowledge of assets and constraints of a territory is essential to have a wide view of it and thus, make a better nature management, in accordance with the population.

Natura 2000 network is one of the tools for habitats and species conservation given to States Members of the European Union. Not only created for nature protection, it also deals with economic, social and cultural aspects of the territory. Despite its existence for twenty years, it remains unknown and/or denigrated.

Environmental education is the cornerstone of nature conservation thanks to public awareness of inhabitants and tourists. Implying stakeholders and population, in a local and participatory approach, is often the key for a successful development.

<u>Key-words</u>: environment protection, nature conservation, Natura 2000 network, territories development, local approach, environment education, department of Creuse.

Table des matières

List	e des i	llustrations	I
List	e des t	ableaux	II
List	e des s	igles et abréviations	III
Intr	oductio	on	1
		1. Conservation du patrimoine naturel, de la démarche européenne à la ge	
1		des lieuxdes	
		Pelations entre nature et société	
	1.1.1	De l'opposition de l'homme à la nature	
	1.1.2	**	
1.	.2 N	Aoyens de préservation au service de la nature	
	1.2.1	Création d'outils de protection	
	1.2.2	Inconvénients de cette protection	5
2	Mise	en contexte de l'étude	6
2.	.1 P	résentation du département de la Creuse	6
2.	.1 P	Présentation du réseau Natura 2000	7
	2.1.1	Natura 2000 : de l'Europe au local	7
	2.1.2	Accueil du réseau en France	8
	2.1.3	Situation actuelle	9
2.	.2 P	Présentation du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »	10
3	Com	mande, problématique et méthodologie suivie	11
3.	.1 S	ujet de l'étude	11
3.		Problématique de l'étude	
3.	.3 N	léthodologie suivie	12
PAI	RTIE 2	2. Présentation des résultats obtenus	15
1	De la	connaissance générale de Natura 2000	15
1.	.1 E	Etat actuel des connaissances	15
1.	.2 (Constats sur le site étudié	16
2	« Tar	rdes et Cher » : un patrimoine propice à la valorisation	17
2.	.1 E	Sspèces et habitats d'intérêt communautaire	17
	2 1 1	Des espèces menacées	17

2.	.1.2 Des habitats en voie de disparition	18
2.	.1.3 Une nécessité de sensibilisation	18
2.2	Un site naturel ancré dans un territoire	18
2.	2.1 Passé riche et influences	18
2.	2.2 Patrimoines naturel et culturel	19
2.3	Potentiels d'interprétation	19
2.	3.1 Présentation de l'interprétation	19
2.	3.2 Le classement des potentiels	20
2.	3.3 Lisibilité et diffusion	21
3 P	enser global, agir local	21
3.1	D'un passé douloureux et polluant	21
3.2	vers une dynamisation du territoire	23
3.3	Utiliser les outils et les moyens à disposition	24
3.4	Offre, demande et public	25
1 L	imites de l'étude et approfondissement Des recherches parfois compliquées	
1.1	De brèves tensions	
1.3	Une amorce de projet	
	istes d'amélioration et prise de recul	
2.1	Diverses pistes de valorisation	
2.2	Au-delà de « Tardes et Cher »	
	erspectives d'avenir	
3.1	Perspectives d'avenir pour la protection de la nature	
3.2	Perspectives d'avenir du réseau Natura 2000	
3.3	Perspectives d'avenir du site « Tardes et Cher »	
Conclu	usion	33
Biblio	graphie	34
Annex	œs	37

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation de la Creuse en France

Figure 2 : Relief et réseau de Creuse

Figures 3 : Evolution de la superficie d'espaces naturels français

Figure 4 : Le réseau Natura 2000 en France

Figure 5 : Les directives de Natura 2000

Figure 6 : Localisation du site N2000 "Tardes et Cher"

Figure 7 : Limites du site Natura 2000 "Tardes et Cher"

Figure 8 : Types de personnes enquêtées

Figure 9 : Espèces d'intérêt communautaire sur "Tardes et Cher"

Figure 10 : Habitats d'intérêt communautaire sur "Tardes et Cher"

Figure 11: Potentiels culturels du site Natura 2000

Liste des tableaux

Tableau 1: Les espaces naturels protégés en France métropolitaine Tableau 2 : La Creuse en quelques chiffres Tableau 3: Natura 2000 en Europe

Liste des sigles et abréviations

ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels

CAUE: Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement

CEE: Commission Européenne - Environnement

CEN: Conservatoire des Espaces Naturels

CG: Conseil Général

CG23: Conseil Général de la Creuse

Copil : Comité de pilotage

DHFF: Directive « Habitats-Faune-Flore »

Directive « Habitats » = Directive « Habitats-Faune-Flore »

DO: Directive Oiseaux

Docob: Document d'objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FEADER: Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

GMHL : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

« Tardes et Cher » = « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »

ha: hectare

MAEt : Mesure AgroEnvironnementale territorialisée

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

N2000: Natura 2000

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF: Office National des Forêts

PNR: Parc Naturel Régional

RNN: Réserve Naturelle Nationale

SEL : Société Entomologique du Limousin

SEPOL : Société d'Etudes et de Protection des Oiseaux du Limousin

SLO: Société Limousine d'Odonatologie

UE: Union Européenne

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

La nature est tout ce qu'on voit,
Tout ce qu'on veut, tout ce qu'on aime.
Tout ce qu'on sait, tout ce qu'on croit,
Tout ce que l'on sent en soi-même.
Elle est belle pour qui la voit,
Elle est bonne à celui qui l'aime,
Elle est juste quand on y croit
Et qu'on la respecte en soi-même.
Regarde le ciel, il te voit,
Embrasse la terre, elle t'aime.
La vérité c'est ce qu'on croit
En la nature c'est toi-même.

George Sand, A Aurore

C'est Victor Hugo qui s'est le premier insurgé de la dégradation de la nature et de la nécessité de sa conservation : « c'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas. »

Protéger la nature, c'est veiller à sa conservation présente et pour les générations futures ; mais c'est aussi aller à l'encontre de sa définition, en la fixant à un moment donné, en jugeant de ce qu'elle doit être, elle qui est en perpétuelle évolution. La conservation de la nature est-elle pour autant vaine ?

D'après le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, de multiples pressions pèsent sur la biodiversité et menacent l'équilibre global du système avec pour conséquence un rythme d'extinction des espèces de 100 à 1000 fois supérieur au rythme de disparition normal...

Pour R. Estève, la protection de la nature revêt en France trois biais : la contrainte réglementaire, la maîtrise foncière et la voie contractuelle. Pour cette dernière, divers moyens existent comme les parcs naturels régionaux ou le réseau européen Natura 2000. Le réseau a connu un certain nombre d'échecs lors de sa création en 1992 et jusqu'à la fin des années 1990, notamment à cause d'un manque de concertation, ce qui conduit désormais à sa méconnaissance auprès des acteurs des territoires et de la population. Natura 2000 couvre en France 12.5% du territoire métropolitain, mais les objectifs qu'il vise à savoir une conservation de la nature en accord avec les besoins économiques et socioculturels sont encore loin d'être atteints.

En 1977, lors de la Conférence de Tbilissi convoquée par l'UNESCO, le terme d'éducation relative à l'environnement est utilisé. « L'éducation doit faire comprendre le rôle des divers facteurs biologiques, physiques et socio-économiques dont l'interaction conditionne la nature même de l'environnement, et ceci non seulement aux spécialistes mais aux publics non spécialisés, enfants et adultes, dans le cadre scolaire et extrascolaire. » (UNESCO 1978)

C'est dans ce cadre d'ouverture à l'éducation à l'environnement pout une meilleure protection de la nature que s'inscrit l'étude menée sur le site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » dans le département de la Creuse par le Conseil Général.

Nous reviendrons ainsi dans une première partie sur un état des lieux de la protection de la nature avec une contextualisation du sujet d'étude, suivi d'une présentation des résultats obtenus afin de conclure sur les limites et pistes de réflexion que celle-ci a mis en évidence.

PARTIE 1. Conservation du patrimoine naturel, de la démarche européenne à la gestion locale

La partie qui suit correspond à la mise en contexte du sujet d'étude. Elle dressera tout d'abord un état des lieux sur les rapports parfois conflictuels entre l'homme et la nature avant de s'intéresser aux contextes géographique et institutionnel spécifiques à ce cas pour enfin aborder le sujet propre de l'étude, développé sous forme de problématique et de méthodologie appliquée.

1 Etat des lieux

Seront ici abordées les questions relatives aux relations qui lient l'homme et la nature, fascination, dégoût, désir de contrôle... Il s'agira de répondre aux questions suivantes : quel constat est fait de la relation homme/nature ? Une réconciliation de la nature et de la société est-elle envisageable ? Que cela implique-t-il ?

1.1 Relations entre nature et société

1.1.1 <u>De l'opposition de l'homme à la nature</u>

L'homme, un être contre-nature

Il convient d'abord de se demander ce qui est entendu par le terme « **nature** ». Pour Roland Gérard (2012), « [La nature] est un espace de liberté où l'on part à l'aventure, un espace de loisirs et de plaisir qui nous permet de nous confronter au vivant, aux éléments et à nous-mêmes, d'apprendre l'humilité, de réconcilier nos antagonismes, de coopérer avec les autres... ». Ou, pour François Terrasson (2011) « On n'ose pas montrer la nature telle qu'elle est : il y a des ronces, des haies exubérantes, l'homme doit s'y frayer un passage, il n'y a pas de chemin tracé d'avance et tout ceci ne correspond pas au goût urbain. ». Deux définitions complémentaires mettant en évidence que la nature est tout ce qui ne fait pas partie de l'humanité, ce qui est **indépendant de notre volonté**. Passé dans le langage courant, dire « c'est naturel » revient alors à s'exprimer sur le fait qu'on ne peut maitriser une situation.

L'homme, être de pouvoir, aurait alors lancé une lutte acharnée contre la nature il y a des millénaires, lorsque, il aurait dit à la nature « Ôte-toi de là que je m'y mette » plutôt que « Pousse-toi un peu que je m'y mette » (Terrasson 2011). Aussi, d'après Tintant (1987), l'homme, par son développement social et culturel, tenterait depuis, de **supprimer la pression de l'environnement et de dominer la nature**. En instaurant toujours des barrières qui le séparent de son être originel, il s'est peu à peu éloigné de la Nature-mère.

Et c'est par là même que la différence fondamentale entre homme et nature s'est créée. « [...] nous avons un grand tabou dans nos modèles culturels : c'est le tabou de l'antiorganique. Il faut supprimer tout ce qui a l'air organique parce que nous nous croyons des êtres de pur esprit, parfaitement rationnels [...]. Donc il faut oublier que nous sommes encore des animaux parce qu'un des grands dogmes de notre société le veut ainsi. » (Terrasson 2011).

Enfin, selon J.B. Callicott (1996), la différence entre les perturbations naturelles et anthropogènes est que ces dernières sont plus fréquentes, plus étendues et interviennent plus régulièrement que les autres. On en déduit alors que le point qui diffère chez l'homme est que ses impacts sont majeurs et réguliers mais surtout qu'il a conscience de cette influence, ce qui le fait parfois culpabiliser.

Le paradoxe de la gestion de la nature

Malgré tout, s'est finalement imposée à l'homme l'idée nouvelle de **protéger la nature**, ou tout du moins de mieux la prendre en considération dans une démarche de développement durable, et ce afin de pallier les besoins futurs de la société. En effet, les ressources naturelles ne sont pas toutes renouvelables d'où une nécessité de sauvegarde du potentiel (Rotillon 2005).

Par cette prise de conscience est né un **paradoxe**, évoqué par François Terrasson dans *Un combat pour la nature* (2011) à savoir que : « [...] de plus en plus, on fait visiter aux gens, ou aux enfants, une nature recomposée ; on fait croire que l'on montre la vraie nature, en fait, on montre un jardin public. ». D'après les définitions précédentes qualifiant la nature, c'est donc une contradiction qui est ici mise en évidence : vouloir gérer un phénomène indépendant de notre volonté mais qui existe et est définit précisément par cette raison.

Autre problème correspondant aux choix des termes, J.B. Callicott pose cette question dans son essai « Do Deconstructive Ecology and Sociobiology Undermine Leopold's Land Ethic? » : comment pouvons-nous conserver un biote, en perpétuel changement, quand des mots comme « conserve » ou « préserve » connotent un changement arrêté ? En effet, la protection de la nature correspond à une fixation de celle-ci à un instant t, mais cette nature n'est alors plus vraiment naturelle puisqu'elle ne peut évoluer à sa guise et trouver l'état d'équilibre qu'elle aurait atteint sans l'intervention humaine.

Il semblerait que l'homme et la nature soient donc ennemis de longue date, pour diverses raisons, la situation est-elle pour autant bloquée ?

1.1.2 De la réconciliation de l'homme et de la nature

L'homme dans la nature

En arrêtant définitivement de lutter contre la nature mais plutôt en utilisant intelligemment et de manière durable ce qu'elle peut produire, l'homme pourrait alors peut-être vivre en harmonie avec elle, pour leur survie à tous deux. De cette manière, la démarche du **développement durable**, alliant les trois piliers environnement, social et économie, semble trouver une légitimité quant à la préservation de l'environnement.

Pour O.P. Ostermann (1998), par exemple, l'agriculture de faible intensité est de première importance en Europe, pas seulement pour des raisons socio-économiques mais plus particulièrement pour les problèmes qui touchent à la conservation de la nature. En effet, une agriculture plus raisonnée qui prendrait en compte le développement économique d'un territoire serait un excellent moyen de montrer qu'une réconciliation entre humain et nature est possible.

PROTECTION CONVENTIONNELLE	PROTECTION REGLEMENTAIRE	PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE	PROTECTION AU TITRE D'UN TEXTE EUROPEEN OU INTERNATIONAL
Parcs naturels régionaux	Parcs nationaux	Espaces du Conservatoire littoral	Sites Natura 2000
Parcs naturels marins	Réserves naturelles	Espaces d'intervention des Conservatoires	Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)
	Réserves naturelles nationales	Espaces naturels sensibles	Réserves de biosphère
	Réserves naturelles régionales		Sites naturels et mixtes inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO
	Réserves naturelles de Corse		
	Réserves biologiques		
	Réserves de chasse et de faune sauvage		
	Arrêtés de protection de biotope		
	Sites classés et inscrits		

Tableau 1: Les espaces naturels protégés en France métropolitaine

Source : Comité français de l'UICN

Inverser la tendance

Quand bien même le naturel est parfois considéré comme une contrainte, il peut aussi devenir un capital. En fait, les services environnementaux, développés dans *Services environnementaux et espaces ruraux - Une approche par l'économie des services*, se définissent comme des services rendus par la nature à l'homme, non produits par celui-ci. Des usagers, locaux ou touristes, peuvent alors profiter des aspects positifs que la nature procure avec des retombées économiques pour le territoire et ses habitants, c'est le **capital naturel**. C'est donc aussi le concept économique de la nature qui peut être privilégié dans une démarche de valorisation d'un territoire.

D'une autre manière, « l'idée de patrimoine implique une appropriation, celle de nature un caractère chorographique; le patrimoine naturel est donc intimement lié à la notion de territoire. » (Milian 2001) Et la notion de territoire est elle-même intimement liée à la notion d'humanité puisque c'est celui-là même qui l'a façonné. La prise en compte de l'humain au sein de la protection de l'environnement semble donc indispensable du fait qu'il y soit inclus. Sans oublier que, toujours d'après J. Milian (2001), « un espace rural, même en zone en déshérence, reste soumis à de fortes influences locales et extérieures dont témoignent les réseaux et les stratégies d'acteurs. Ces lieux demeurent l'objet d'usages multiples générant des conflits d'intérêts sur le mode d'organisation et de choix d'affectation de l'espace. »

1.2 Moyens de préservation au service de la nature

De cette reconsidération de la nature par l'homme et des avantages que celle-ci peut lui procurer sont nés des moyens de préservation au service de l'environnement.

1.2.1 Création d'outils de protection

Dans la préface de Chantal Jouanno dans Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité (Comité français de l'UICN 2010), la secrétaire d'Etat à l'Ecologie dit que « préserver et faire vivre ce patrimoine exceptionnel, métropolitain ou outre-mer, sont l'un de nos devoirs les plus forts. Pour y répondre, il y a un enjeu majeur : la mise en place d'un réseau d'aires protégées répondant à nos engagements internationaux en matière de diversité biologique. [...] Selon le contexte, la protection se traduit par des mesures d'acquisition foncière, des mesures réglementaires, ou encore des mesures contractuelles entre les acteurs des territoires. »

Des **outils de protection et de gestion de la nature** ont peu à peu été mis en place, et on en dénombre actuellement des dizaines, parfois très différents les uns des autres faisant appel à des moyens variés mais tous ont vocation « d'espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. » (Comité français de l'UICN 2010)

1.2.2 <u>Inconvénients de cette protection</u>

> Risques naturels

Nombre de mesures en faveur de la protection de la nature a donc été créé, il est alors légitime de se demander ce qu'il arrive aux espaces naturels qui ne sont pas inclus dans une démarche de protection, ceux en dehors des limites. Cette question est posée par André Bué et André Langaney dans la préface d'*Un combat pour la nature* (2011): « En fait, l'augmentation du nombre de ce type d'espaces [protégés] favorise la disparition de la nature et permet la justification d'aménagements n'en tenant aucun compte partout ailleurs ».

De la place que l'homme a donnée – laissée - à la nature en découle des phénomènes particuliers de **sectorisation** puisque la nature se retrouve confinée aux endroits où elle est protégée, comme mise sous cloche.

En 1984, François Terrasson, dans sa communication au colloque « Faut-il supprimer les parcs ? », disait : « La relégation de la nature dans les parcs nationaux annonce pour l'avenir les zones d'émotions programmées, les zones d'instincts authentiquement épanouis et les parcours fléchés de la libération sexuelle. Cette politique de perles « naturelles » dans un espace de plus en plus globalement aménagé est l'alibi qui permet d'opérer un développement brutal en laissant à ces espaces « privilégiés » la charge de conserver ce que notre société considère être la nature. »

La conservation de la nature ne peut pas se contenter des aires désignées pour atteindre ses objectifs, les espaces hors des aires protégées, sont aussi nécessaires pour compléter ce réseau.

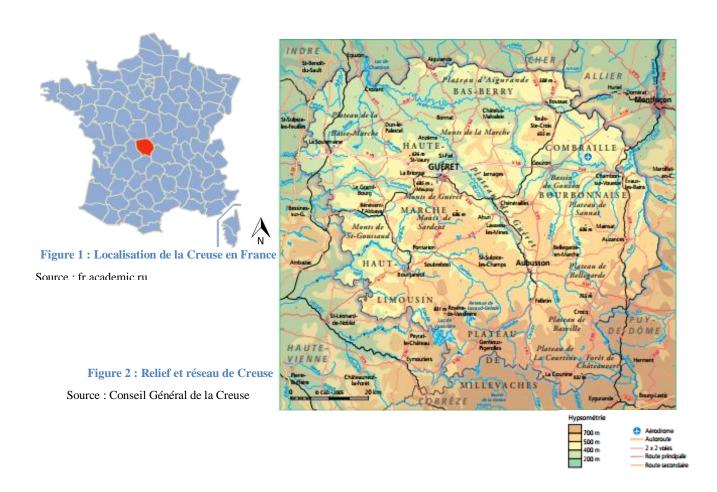
Risques humains

Selon Ole P. Ostermann (1998), beaucoup d'aires ayant l'apparence d'espaces naturels sont en fait le **produit de l'influence humaine** et sont alors appelées « semi-naturelles ». L'empreinte de l'humanité, qu'elle soit passée ou actuelle, ne doit pas à être oubliée lorsque l'on parle de protection de la nature puisque l'homme qui se sent intégré à son environnement se sentira d'autant plus sensible lorsqu'il s'agira de le protéger.

D'autre part, d'après Catherine et Raphaël Larrère (1997), « diversité biologique et diversité culturelle ont parties liées ». La valorisation de la nature peut alors être abordée sous cet aspect, c'est-à-dire avec une approche anthropologique. De cette manière, la nature ne sera pas dénaturalisée par l'intervention humaine puisque cette nature est précisément née grâce à elle, avec tout ce que l'humain a pu apporter en matière de façonnage du territoire et du paysage.

Le risque humain serait donc d'oublier de le prendre en compte dans des espaces naturels protégés alors même qu'il a eu une influence sur ceux-ci.

Sur un même territoire, **nature et homme doivent donc cohabiter** sans une prévalence de l'un sur l'autre qui entrainerait la rupture d'un équilibre déjà précaire. Une gestion globale est alors indispensable, avec la prise en compte de ce qu'il se passe autour des frontières fixes des espaces naturels protégés et de la vie au sein de ces espaces. Il est donc



	Département de la Creuse
Nombre d'habitants	124.517
Habitants/km²	22
Superficie totale en km²	5.565
Superficie de forêts en ha	153.300
Superficie d'étangs et de lacs en ha	3.000
Kilomètres de ruisseaux et rivières	3.800
Nombre de communes	260
Parc Naturel Régional	PNR Millevaches
Nombre de sites Natura 2000	13

Tableau 2 : La Creuse en quelques chiffres

Source : Conseil Général de la Creuse

fait état de deux oublis qui peuvent affecter la protection de l'environnement : l'oubli des autres zones naturelles non strictement protégées et l'oubli des hommes qui vivent dans ces territoires.

2 Mise en contexte de l'étude

Cette partie fait office de contextualisation de l'étude, avec en premier lieu le focus sur le département de la Creuse, suivi d'une approche du réseau Natura 2000 en Europe et en France, de sa création à aujourd'hui, afin de mieux comprendre les enjeux, pour terminer enfin par le cas précis du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher », sujet d'étude.

2.1 Présentation du département de la Creuse

Le département de la Creuse est situé au centre de la France, dans la région Limousin, pour une superficie de 5 600 km² peuplés de 125 000 habitants. C'est le 100^{ème} département français en termes de population, juste avant la Lozère.

La Creuse possède des **paysages et reliefs variés**. Au sud-est, on retrouve plutôt la petite montagne, au nord et à l'ouest, les collines dominent. L'activité humaine, notamment l'**agriculture** et son bocage, est visible partout.

L'emblème-même du Conseil Général de la Creuse est un arbre aux couleurs des prairies et forêts, étangs et rivières, qui parsèment le département : de **bleu et de vert**. La déprise agricole, tout comme la plantation volontaire d'arbres, ont favorisé la croissance des forêts creusoises (569.000 ha soit 4% des forêts françaises (Conseil Général de la Creuse 2013)). En Creuse, le développement durable est déjà une réalité du fait de l'histoire, des contraintes économiques, sociales et sociologiques.

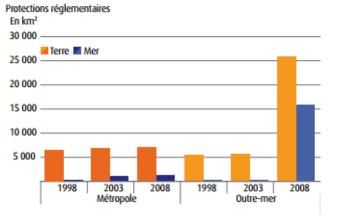
Cette diversité de paysage et cette proximité avec la nature peuvent indéniablement s'avérer être des atouts touristiques pour la Creuse à l'heure où l'exode rural s'inverse pour un exode urbain.

On note en Creuse la mise en œuvre de nombreux outils, règlementaires ou contractuels, de conservation de la nature. Sur le département, il existe ainsi le Parc Naturel Régional de Millevaches, qui s'étend sur les trois départements limousins (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes et treize sites Natura 2000 dont deux sont portés par le Conseil Général de la Creuse.

Etats Membres	Nombre de sites N2000	Superficie totale (km²)	% de la superficie nationale
Allemagne	5.266	80.729	15.4%
Autriche	220	12.324	14.7%
Belgique	458	5.136	12.7%
Bulgarie	332	38.606	33.9%
Chypre	61	1.760	28.4%
Danemark	350	22.390	8.9%
Espagne	1.787	147.791	27.2%
Estonie	561	14.663	17.8%
Finlande	1.833	55.672	14.4%
France	1.752	110.088	12.5%
Grèce	419	42.955	27.1%
Hongrie	523	19.939	21.4%
Irlande	583	15.885	13.0%
Italie	2.549	62.623	19.2%
Lettonie	325	7.865	11.3%
Lituanie	488	8.565	12.1%
Luxembourg	60	471	18.1%
Malte	35	50	13%
Pays-Bas	215	17.506	13.8%
Pologne	958	68.043	19.4%
Portugal	147	20.951	20.9%
République Tchèque	1.125	11.072	14.0%
Royaume-Uni	898	54.474	7.2%
Roumanie	381	44.227	17.9%
Slovaquie	420	14.141	29.0%
Slovénie	286	7.205	35.5%
Suède	4.074	64.978	13.8%

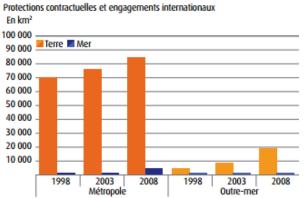
Tableau 3: Natura 2000 en Europe

Source : Commission Européenne





Source : MEDDE



2.1 Présentation du réseau Natura 2000

2.1.1 Natura 2000 : de l'Europe au local

Rôles

L'Union Européenne met en place depuis 1992 un réseau de sites écologiques, appelé Natura 2000, **plus grand réseau d'espaces protégés au monde**. « Il a pour objectif de conserver ou de rétablir des habitats naturels et semi naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales des territoires concernés. » (Comité français de l'UICN 2010) Cette démarche européenne permet de pallier aux problèmes parfois posés par les frontières nationales en matière de protection de l'environnement et d'avoir un objectif commun à l'Union Européenne en matière de conservation de la nature.

Le réseau écologique européen Natura 2000 se caractérise par sa grande diversité de contextes écologiques et socio-économiques. Il peut s'agir de terrains agricoles, de forêts mais également de milieux humides, aquatiques, côtiers et marins.

On compte actuellement plus de 26 300 sites répartis sur l'ensemble du territoire européen. 1 752 se trouvent en France pour une superficie de 6 877 972 ha terrestres, soit 12.4% du territoire national métropolitain, ainsi que 3 984 783 d'ha d'espaces marins. En Angleterre, le réseau Natura 2000 ne couvre que 7.2% du territoire, contre 35.5% en Slovénie, 33.9% en Bulgarie ou 27.1% en Grèce. La France, grâce à sa diversité de climats et de reliefs compte plus de 60% des habitats naturels européens répertoriés. (Comité français de l'UICN 2010, Sundseth 2012)

Les sites Natura 2000 recoupent régulièrement le périmètre d'autres espaces protégés comme les parcs nationaux, les parcs naturels marins ou les réserves naturelles mais ils ne font pas appel aux mêmes moyens et outils de gestion.

Modes de fonctionnement

(Inventaire National du Patrimoine Naturel 2012, Comité français de l'UICN 2010, Sundseth 2012)

Les directives

Ce sont les deux directives « Oiseaux » (CEE 79/409 codifiée Directive 2009/147/CE) et « Habitats-Faune-Flore » (CEE 92/43) qui forment la base du réseau écologique européen Natura 2000.

La directive « Oiseaux » vise la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant les espèces et les sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière, aussi bien que les espèces migratrices. Ces sites sont classés par les Etats de l'Union européenne au titre de Zones de Protection Spéciale (ZPS). Les espèces et habitats faisant l'objet d'une telle protection figurent en annexe I de la directive « Oiseaux ».

La directive « Habitats-Faune-Flore » (CEE 92/43), quant à elle, établit un cadre pour les actions de conservation des milieux naturels, des espèces de faune et de flore sauvages

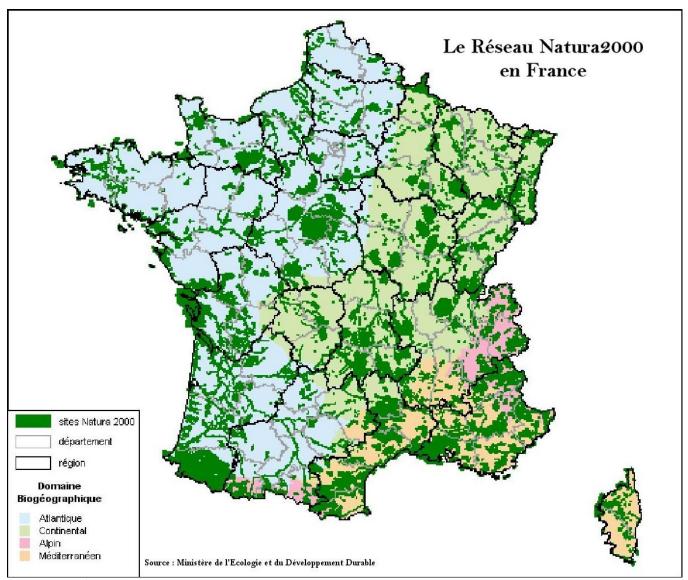


Figure 4 : Le réseau Natura 2000 en France

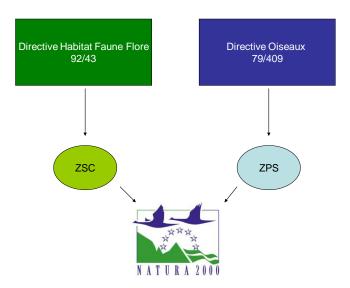


Figure 5 : Les directives de Natura 2000

ainsi que de leurs habitats naturels ou semi-naturels. Cette directive s'applique à des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les espèces ou habitats d'intérêt communautaire concernés par la mise en place d'une ZSC figurent aux annexes I et II de la directive. Les espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte figurent en annexe IV.

Un site Natura 2000 est désigné au titre de l'une et/ou l'autre de ces deux directives. La liste de ces sites d'importance communautaire est arrêtée par décision de la Commission européenne avant leur désignation en ZSC et/ou ZPS.

La démarche contractuelle

C'est à chaque Etat membre que revient la tâche de décider des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les directives. L'Etat français a lui décidé de limiter au maximum l'ajout de réglementations par rapport aux mesures de protection de la nature déjà existantes mais au contraire de privilégier une **démarche de concertation** avec les propriétaires et ayants-droits du site (agriculteurs, forestiers, etc.) selon trois outils contractuels : les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). Ce type de valorisation est mené par une structure animatrice chargée de diffuser le message de Natura 2000 auprès des propriétaires et locaux.

Malgré cette approche différente de protection de la nature avec une participation et une appropriation par les locaux, la **confusion** entre des espaces naturels strictement protégés, où la plupart des activités économiques sont proscrites, et le réseau européen Natura 2000, où celles-ci sont au contraire inclues, est encore grande dans les esprits. Ceci a conduit à un accueil difficile de Natura 2000 en France.

2.1.2 Accueil du réseau en France

La mise en place de la directive « Habitats » s'est faite parallèlement à la conférence de Rio de Janeiro en 1992, et en particulier à la Convention sur la biodiversité. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique de l'Union européenne : un maintien de la biodiversité qui tient compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, initiant donc un développement durable. (Rameau 1997)

Les objectifs louables de Natura 2000 se sont cependant heurtés à certaines **difficultés** dans les années 1990. Tout d'abord, le recensement des sites pouvant faire l'objet d'une entrée dans le réseau Natura 2000 a été mené par des équipes scientifiques dont l'appropriation des objectifs visés par Natura 2000 et les moyens financiers variaient largement d'une région à une autre. En ont découlé des différences remarquables dans la délimitation des zones, avec parfois des propositions de sites n'entrant pas dans les critères Natura.

Le second problème posé lors de la création de Natura 2000 est la **quasi absence de concertation avec les acteurs du territoire** lors de cette étape de recensement. Les responsables auraient alors confondu **information** et **concertation** en ne communiquant avec les propriétaires, gestionnaires, utilisateurs de l'espace seulement après que les inventaires ont été réalisés. Non seulement ceci va à l'encontre de l'essence même de Natura 2000 et de son idée de gestion intégrée mais en plus des erreurs portant sur la méconnaissance du territoire auraient pu être évitées fournissant alors des sites aux limites précises et dont la nécessité de

conservation était avérée. Cette manière de procéder, finalement assez brutale, a contribué à l'**accueil négatif** que Natura 2000 a reçu.

Enfin, Jean-Claude Rameau en 1997 évoque une dernière lacune au processus de lancement du réseau : « l'absence d'une réelle stratégie d'action jusqu'en 1997, sur un dossier pourtant considéré comme la priorité des priorités. Que fait-on aujourd'hui ? Demain et après demain ? Ceci aux différents échelons et sur chacun des sites ? Avec qui ? ». Ce flou qui se dégageait semble avoir été le troisième préjudice de Natura 2000, car l'absence de directive précise et de mesures de gestion adéquates indiquaient une sorte d'amateurisme, c'est le « psychodrame » de Natura 2000.

A la suite de ces problèmes et des nombreuses pauses que Natura 2000 aura connues, la situation s'améliore considérablement en 1997 avec l'arrivée de Dominique Voynet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : l'affirmation de la nécessité d'une concertation approfondie avec la participation des élus et la présentation d'une stratégie générale sont alors les mots d'ordre de Natura 2000 en France.

2.1.3 Situation actuelle

Une démarche participative

Chaque site Natura 2000 français est doté d'une structure porteuse – collectivité territorial ou à défaut l'Etat représenté par le préfet - gestionnaire du site et d'une structure animatrice en charge de l'élaboration du document d'objectifs. Le document d'objectifs (Docob) fait état de la conservation des habitats et des espèces ainsi que des mesures de gestion à appliquer.

La création d'un site Natura 2000 en France nécessite aussi la mise en place d'un comité de pilotage, qui est chargé de suivre l'application du Docob. Le comité de pilotage d'un site Natura 2000 se compose des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements concernés ainsi que des représentants de propriétaires, des exploitants et des utilisateurs des terrains inclus dans le site Natura 2000 – pêche, chasse, randonnée... -, des associations, etc. Les représentants de l'Etat n'y siègent qu'à titre consultatif lorsque les collectivités territoriales se sont investies dans le site au titre de gestionnaire.

Ce choix français privilégiant la concertation locale, est rarement appliqué ailleurs en Europe.

Financement des contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 sont les outils principaux de l'application du réseau européen en France. Ils concernent les forêts et milieux non agricoles-non forestiers. Ces contrats rémunèrent les travaux des propriétaires ou des gestionnaires qui contractualisent avec la structure animatrice du site Natura 2000, pour mener des actions de gestion ou de restauration au profit des habitats et des espèces du site. Ils sont cofinancés par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et les crédits de l'Etat (par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), et dans une moindre mesure par les collectivités territoriales ou des organismes publics.

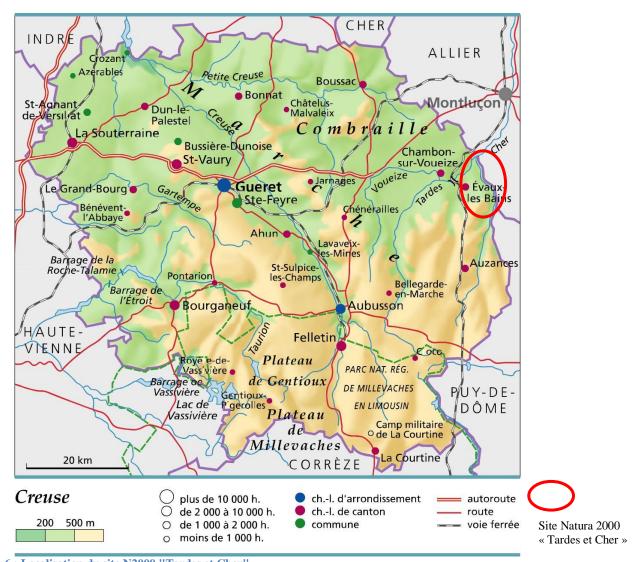


Figure 6 : Localisation du site N2000 "Tardes et Cher" Source : larousse.fr

Mais, depuis juillet 2013, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a rappelé aux DREAL, dans un courrier du 10 juin 2013, les contraintes inhérentes à la fin de programmation 2007-2013 mais également à la réduction des crédits nationaux alloués à la mise en œuvre des contrats Natura 2000. En définitive, les porteurs de projets sont invités à ne pas démarrer l'exécution des travaux prévus compte tenu de l'absence de visibilité sur les montants qui pourront être délégués ultérieurement.

2.2 <u>Présentation du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »</u>

Situation géographique

Le site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et vallée du Cher » se situe à l'extrême nord-est du département de la Creuse, à la frontière avec l'Allier et le Puy-de-Dôme. Il couvre une surface de 1 234 ha, principalement composé de **forêts** et suit le tracé de ses deux rivières principales : la Tardes et le Cher. Il s'étend sur les communes d'Evaux-les-Bains, Budelière et Chambonchard.

Un réseau de routes départementales et communales traverse le territoire, reliant ainsi les trois communes concernées par Natura 2000. Cependant, ces voies de communication sont parfois étroites, le territoire étant assez mal desservi. La N145 est accessible à une vingtaine de kilomètres du site, elle conduit de Bellac en Haute-Vienne à Saint-Victor (près de Montluçon) dans l'Allier, d'est en ouest. La voie ferrée Montluçon-Ussel est fermée depuis 2008.

Naissance du site

En 2002, l'abandon du projet de barrage de Chambonchard lance immédiatement le projet de classement du site en Natura 2000, corrélé à la grande diversité d'espèces et d'habitats présents. Il correspond à la désignation d'une zone spéciale de conservation (ZSC) sous la directive « Habitats ».

Le premier Docob a alors été rédigé en 2004 (révisé en 2006), l'Etat en étant à l'origine la structure porteuse. A partir de 2008, l'Etat souhaite progressivement impliquer les collectivités au réseau Natura 2000. Le **Conseil Général de la Creuse devient alors structure porteuse** de deux sites Natura 2000, celui du « Bassin de Gouzon » (FR7401124), et celui des « Gorges de Tardes et Vallée du Cher » (FR7401131) afin d'impulser de nouvelles dynamiques en matière d'environnement sur son territoire.

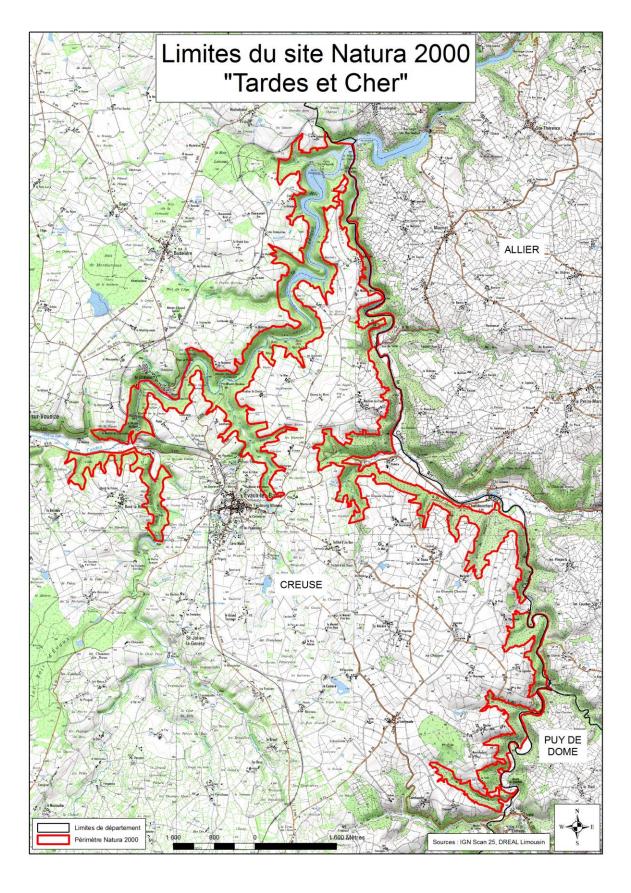
Le choix s'est porté sur ces deux sites car le Conseil Général était déjà propriétaire de quelques terrains (notamment des terrains rétrocédés après l'abandon du projet de barrage). Au titre de collectivité territoriale devenue structure porteuse d'un site Natura 2000, il doit financer l'animation à hauteur de 20%.

Le second et actuel Docob a été rédigé en 2009 et l'Office National des Forêts (ONF) est la structure animatrice du site.

> Ses utilités

A l'origine, le site Natura 2000 « Tardes et Cher » avait une **vocation forestière**, en effet, on retrouve beaucoup de forêts dans ses habitats. Cette initiative se voulait pensée pour

Figure 7 : Limites du site Natura 2000 "Tardes et Cher"



la conservation d'une grande variété de chiroptères sur le terrain : plus les forêts sont en bon état de conservation (avec des arbres en bonne santé, des arbres âgés mais aussi du bois mort), plus il y aura d'insectes saproxyliques, nourriture principale des chauves-souris insectivores, ainsi que des gîtes de reproduction et d'hibernation pour ces dernières.

Peu de parcelles agricoles sont présentes, et aucune MAEt n'est prévue au Docob.

Dans les mentalités, la création de Natura 2000 « Tardes et Cher » aura également eu le mérite d'éviter la destruction d'espèces considérées comme « banales » pour la population locale mais qui ne le sont pas au niveau européen, comme le crapaud sonneur à ventre jaune ou de nombreuses espèces de chauves-souris. Une relative **prise de conscience** s'est donc produite.

3 Commande, problématique et méthodologie suivie

3.1 Sujet de l'étude

La commande a été lancée par le Service Biodiversité et Education à l'Environnement du Conseil Général de la Creuse. Récemment créé, ce service gère la conservation et la promotion de la nature au niveau du département. Il est notamment propriétaire de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Landes ; c'est d'ailleurs en partie grâce à la réserve que l'idée de cette étude est née.

L'Etang des Landes est classée Réserve Naturelle Nationale depuis 2004 par la richesse faunistique et floristique qu'elle abrite mais elle est aussi un exemple d'éducation à l'environnement pour la Creuse puisque dans les dix premiers en matière de fréquentation avec 20 000 visiteurs au cours de l'année 2012. Depuis 2009, des « rendez-vous nature » sous forme de calendrier sont organisés toute l'année par la chargée de mission Education à l'Environnement et ceux-ci rencontrent un succès croissant. L'équipe de l'Etang des Landes, qui compose le Service Biodiversité et Education à l'Environnement, a alors eu envie de poursuivre ce projet d'éducation sur un autre site naturel. Le choix s'est porté sur le site Natura 2000 « Tardes et Cher » dont il est structure porteuse.

A noter également que l'abandon définitif du projet de barrage de Chambonchard en 2002 – qui durait depuis les années 1960 - a conduit à un projet de revalorisation de la vallée du Cher à Chambonchard mené par le Conseil Général de la Creuse. Projet de revalorisation et d'éducation à l'environnement allant donc de paire.

La valorisation d'un site Natura n'étant pas inclue dans la directive « Habitat », elle n'en est pas la fonction principale. En revanche, le Conseil Général de la Creuse, *via* son Service Biodiversité, et les acteurs du territoire partagent l'idée que faire connaître aux locaux le territoire qu'ils habitent et leur apprendre à le ménager est déjà un pas vers une meilleure prise en compte de l'environnement et d'un développement qui se veut durable.

Ce nouveau projet d'éducation à l'environnement passait donc tout d'abord par une phase de prospection et de recherche en vue de créer un diagnostic patrimonial de « Tardes et Cher » et de donner d'éventuelles pistes de valorisation.

Le travail requis correspond donc à la rédaction finale d'un diagnostic patrimonial (80% de l'étude), comparable à un plan d'interprétation pour une réserve naturelle, l'approche prospective et les mesures de gestion en moins. En effet, cette étude n'est qu'une **première étape dans le processus de valorisation d'un site naturel** et ne tient pas compte des difficultés futures que sa mise en place pourra soulever. Une seconde étape, toutefois plus minime, correspond à l'identification des publics (5%) et à des pistes de réflexion pour la valorisation future (15%).

3.2 Problématique de l'étude

A partir de cette commande différentes réflexions se posent.

Les problématiques relatives à l'environnement sont présentes dans tous les esprits, mais les bases de la protection et de la conservation de la nature sont-elles acquises par les acteurs locaux, la population ? Comment les promulguer, les valoriser ? Peut-on réconcilier nature et société et si oui, par quels moyens ?

Natura 2000 est un réseau européen de protection de la nature qui tient compte des exigences sociales et économiques d'un territoire : **comment appliquer localement ces principes à un site ?** C'est aussi un réseau qui a connu de nombreux déboires depuis sa création en 1992 : **comment apprendre des erreurs du passé ?**

La valorisation d'un site Natura 2000 n'est pas inclue dans le document d'objectifs : quels sont les moyens à mettre en œuvre pour tout de même promouvoir localement un site ?

Quel **avenir** pour la protection de l'environnement en France, et plus spécifiquement des sites Natura 2000 ?

3.3 <u>Méthodologie suivie</u>

> Travail bibliographique

La première étape de cette étude a été un travail bibliographique. Les premières recherches portaient sur le domaine large de la protection de l'environnement en Europe et en France avec la lecture de documents officiels ou d'ouvrages.

Un travail important de recherche a ensuite été mené spécifiquement en rapport à Natura 2000 et au site « Tardes et Cher », comme la lecture des documents d'objectifs, des livres sur l'histoire du site, les usages anciens... Cependant, ces écrits ne se cantonnaient pas aux limites strictes du site mais au contraire tenaient compte des spécificités et des éléments alentours dans une démarche d'ouverture.

Enfin, une attention particulière a été accordée aux techniques et moyens de valorisation de sites naturels notamment au travers de documents portant sur l'interprétation.

Ce travail a permis de dresser en premier lieu un aperçu des tenants et des aboutissants de l'étude puis d'apprendre sur le site Natura 2000 en question afin de pouvoir dresser par la suite son diagnostic patrimonial.

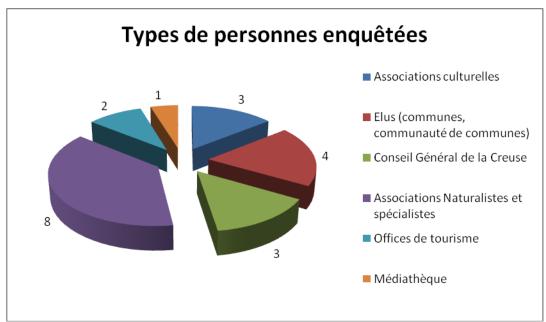


Figure 8 : Types de personnes enquêtées

Enquêtes auprès des acteurs

Inscrit dans une démarche participative, il est évident que le travail mené a conduit à des entretiens avec les acteurs du territoire. Sélectionnées d'une part grâce au travail bibliographique, les personnes rencontrées possédaient des fonctions très variées : élus, associations, animateurs, offices de tourisme... C'est un total de 21 personnes qui a été interviewé (voir questionnaire acteurs en annexe).

La liste des acteurs rencontrés s'est ensuite étayée au fil des entretiens, une personne conseillant la rencontre d'une autre. Il était important de rester ouvert à ce genre de sollicitation car c'est au début de l'étude que nait le climat de confiance et de partage que le Conseil Général veut donner à ce projet, en conciliation avec les acteurs et locaux qui font vivre le territoire.

A noter que le questionnaire ne correspondait pas à un « vrai-faux » mais à une réelle approche participative ave la prise en compte des ressentis, idées, réflexions de chaque interlocuteur. Ces entretiens étaient donc à double sens et à double intérêt : faire connaître le projet aux acteurs du territoire et apprendre d'eux sur la perception qu'ils en ont.

L'accueil du projet a enfin pu être éprouvé lors d'une réunion avec le comité de pilotage du site Natura 2000 « Tardes et Cher » et d'une sortie organisée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Travail de terrain

Comme les enquêtes auprès des acteurs, le terrain est un travail nécessaire pour comprendre un territoire, ses fonctionnalités, ses usages, les difficultés qu'il peut présenter. Des sorties ont donc été organisées, avec ou sans accompagnant, sur l'ensemble du territoire concerné.

L'ensemble de ces travaux et recherches correspondait donc au recueil de toutes les informations disponibles sur un territoire défini afin d'en constituer un diagnostic. Le travail d'enquête a tout de fois aussi permis une appropriation plus personnelle du site avec la rencontre des acteurs qui pourront être sollicités lors de la valorisation du site Natura 2000 qui suivra l'étape de diagnostic.

La rédaction du diagnostic patrimonial

La commande finale était donc la rédaction d'un diagnostic patrimonial du site Natura 2000 « Tardes et Cher ». Ce travail novateur doit mettre en évidence de manière claire et fonctionnelle les sujets d'intérêts du site qui pourront par la suite faire l'objet d'une valorisation. Il dresse ainsi un état des lieux général du site.

Transmis à l'ensemble des acteurs du territoire (élus, offices de tourisme, associations...), il doit permettre une appropriation rapide des enjeux de Natura 2000 et une meilleure connaissance des points remarquables que présente le site « Tardes et Cher ». Ce document servira de base à la démarche d'éducation à l'environnement qui sera poursuivie sur ce site, notamment par le Service Biodiversité et Education à l'Environnement du Conseil Général de la Creuse.

BILAN PARTIE 1

Les conflits qui opposent l'homme à la nature et la nature à l'homme sont nombreux ; il peut s'agir d'un violent combat de l'homme contre cette nature indomptable et foisonnante ou au contraire d'un brutal retour de force de la nature, sous des scénarios catastrophes, comme les tremblements de terre, les tsunamis ou les gigantesques feux de forêts.

Mais l'homme reste toutefois très attaché à cette nature qui l'a vu naitre, et en voulant la protéger, des zones naturelles protégées ont été créées. Celles-ci comportent malgré tout quelques risques : d'une part, il est légitime de se demander ce qu'il advient de la nature en dehors de ces limites et d'autre part, on peut s'inquiéter du sentiment aggravant d'une nature sanctifiée où aucune intervention humaine n'est tolérée. Ces zones de « perles naturelles » ne contribueraient-elles pas finalement à appauvrir la nature, à ne lui laisser que quelques espaces où même ici, elle sera gérée ?

En revanche, considérer l'homme comme faisant partie intégrante de la nature change considérablement les perspectives. On admet ainsi que tout être vivant à une influence sur son environnement, influence qui doit être réfléchie et limitée afin de ne pas déranger l'équilibre présent et futur.

C'est dans ce cadre-ci que s'intègre le réseau européen Natura 2000. Il mêle en effet les thématiques environnementales aux enjeux économiques et sociaux. En choisissant la voie de la contractualisation, la France a ainsi fait le pari d'une nouvelle entente entre nature et société où les attentes et besoins de chacun seraient entendus.

Pour cela, le Conseil Général de la Creuse a décidé de promouvoir le site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » comme un exemple à suivre d'éducation à l'environnement. Afin d'aboutir à cet objectif ambitieux, une étude a dû être menée sur les atouts et contraintes du site pour connaître le meilleur angle d'attaque. Cette étape est donc passée par une recherche bibliographique importante ainsi que par la rencontre avec les acteurs qui font le territoire. Les résultats de ces travaux sont présentés en partie 2.

PARTIE 2. Présentation des résultats obtenus

Cette partie développe les résultats obtenus au cours de l'étude. Elle doit permettre de répondre aux questions posées en problématiques. Les bases de la protection et de la conservation de la nature sont-elles acquises par les acteurs locaux ? Comment les promulguer ? Par quels moyens réconcilier nature et société ? Comment intégrer et appliquer localement les trois piliers du développement durable au sein d'un espace naturel protégé ? Quel avenir pour Natura 2000 ? Peut-on éviter les erreurs du passé ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir localement un site Natura 2000 ?

1 De la connaissance générale de Natura 2000

1.1 Etat actuel des connaissances

En France, même si l'environnement et l'écologie sont souvent au cœur des débats politiques, il existe un manque de connaissances en matière de protection de l'environnement en comparaison à d'autres pays. Cette différence proviendrait d'un retard industriel qui a conduit à une moindre prise en compte des conséquences pour l'environnement, à l'inverse des pays à l'origine des deux révolutions industrielles : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Ainsi, si ceux-ci sont qualifiés de « gros pollueurs », c'est néanmoins grâce à cela qu'ils sont devenus les pionniers de l'écologie afin de lutter contre la pollution. (Mouhot & Mathis 2012)

20% du territoire métropolitain font actuellement partie du réseau d'aires protégées français, mobilisant une grande diversité d'outils de protection (Comité français de l'UICN 2010) mais augmentant aussi la confusion entre toutes, au même titre que les quantités innombrables de labels dans le secteur agro-alimentaire.

Le réseau Natura 2000 et sa directive « Habitats-Faune-Flore » existe depuis 1992. Appliqué en France depuis le milieu des années 1990, il a connu de nombreux ralentissements du fait d'une négligence de communication auprès des acteurs du territoire. Cet oubli délibéré de considération des acteurs et des locaux a conduit à leur méfiance vis-à-vis de la démarche ainsi qu'à la méconnaissance des enjeux et modes de fonctionnement de Natura 2000.(Rameau 1997)

En se penchant sur ce cas précis de la politique européenne environnementale Natura 2000, la DREAL de Basse-Normandie (2012) a fait le constat qu'il y a « localement une certaine désinformation : il arrive encore que l'on accuse les services de l'État et leurs partenaires de vouloir exproprier les détenteurs de biens ruraux, ou de vouloir figer la nature dans une réglementation fixiste. » C'est aussi le constat qui a pu être établi à la suite des recherches et des enquêtes menées sur Natura 2000 en Creuse et sur « Tardes et Cher ».

Ce genre de situation montre que la population a tendance à confondre les moyens de protection mis à la disposition de la nature – règlementation, contractualisation -, ce qui peut être très préjudiciable. Ainsi, « la portée des démarches de concertation, [...], se trouve réduite par des représentations tronquées ou inexactes du projet de la part d'une minorité d'acteurs politiques ou socio-économiques qui n'ont jamais eu accès à une description globale et attrayante ». (DREAL de Basse-Normandie 2012)

Les outils réglementaires stricts se trouvent ainsi mélangés, dans l'esprit des populations et des élus, avec des outils plus souples comme la contractualisation. Ceci conduit à un problème majeur pour Natura 2000 et les autres zones naturelles protégées : **un manque certain de visibilité**.

1.2 Constats sur le site étudié

Un certain frémissement

« Loin du brouhaha national, la démarche [Natura 2000] adoptée, la concertation véritable sur des documents et des propositions concrètes, bien ciblées et réalistes portent leur fruit... » (Rameau 1997). Effectivement, en prenant le cas précis du site « Tardes et Cher », le constat est moins alarmant qu'au niveau national en matière de concertation et de compréhension du réseau.

A la naissance de ce site, le dynamisme était en effet évident avec nombre d'aménagements en faveur de la conservation d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire mais aussi des travaux pour rendre plus facile l'accès d'une population curieuse. Des visites ont ainsi été organisées par l'ONF, structure porteuse afin de montrer les richesses du territoire.

Aujourd'hui, l'entrain local pour le site a perdu de sa superbe, notamment par des conflits entre personnes – qui ne seront pas détaillés. Toutefois, la demande d'une valorisation reste très présente, par les élus notamment, ceux-ci étant relativement conscients des enjeux environnementaux et touristiques que ce projet soulève.

> Des perspectives encourageantes

« Il existe deux principes essentiels pour travailler en relation étroite avec les communautés locales : inviter autant de groupes et de personnes que possible, et faire en sorte que ces derniers identifient clairement l'intérêt pour eux de participer à un tel projet » (Carter 2005).

Au cours de la réunion avec l'ensemble des membres du comité de pilotage de 2013, la présentation de l'étude débutée a reçu un accueil très positif et a permis de mettre en évidence une envie de valorisation de ce site. Présente depuis des années chez les membres du comité de pilotage, cette envie restait malgré tout difficile à concrétiser, et c'est bien là tout l'intérêt du projet : **donner une ligne directive à un projet concerté de valorisation**.

Ce projet a même créé chez certains un fort **engouement** avec des propositions d'actions concrètes ou le prêt de documents étayant les recherches conduites jusque là. Cette démarche de concertation, en faisant participer les acteurs, est non seulement nécessaire à un site Natura 2000 - car il en est une des raisons d'être - mais est en plus indispensable au bon fonctionnement et à la cohésion d'un groupe.

Tous les partenaires semblent donc réceptifs au bien-fondé et aux valeurs portées par ce projet, ne reste qu'à établir les modalités d'actions et la marche à suivre...

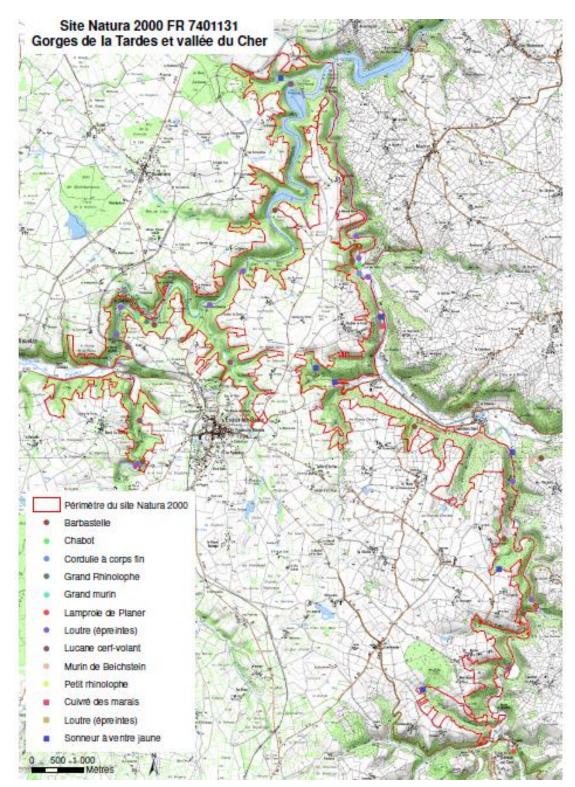


Figure 9 : Espèces d'intérêt communautaire sur "Tardes et Cher"

Source: tardesetcher.com

2 « Tardes et Cher » : un patrimoine propice à la valorisation

Comme évoqué précédemment, l'étude doit mener à la rédaction d'un diagnostic patrimonial complet de l'ensemble du territoire couvert par le site Natura 2000 « Tardes et Cher ». La quantité d'informations obtenues étant cependant trop conséquente, il ne sera fait état dans la partie qui suit que des résultats majeurs quant aux atouts et inconvénients du site.

2.1 Espèces et habitats d'intérêt communautaire

Sur le site internet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) y est inscrit qu'il faut préserver la biodiversité car : les espèces sont uniques, irremplaçables et interdépendantes ; elle permet de s'adapter au changement ; elle assure de nombreux « services » auxquels il est difficile et coûteux de suppléer. Partant de ce constat, comment établir des moyens de protection de la biodiversité efficaces, en corrélation avec les modes de vie actuels ?

2.1.1 <u>Des espèces menacées</u>

Quatorze espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont présentes sur le site Natura 2000 « Tardes et Cher ». Parmi elles, on dénombre sept mammifères (dont six espèces de chauves-souris), quatre insectes, deux poissons et un amphibien (ONF 2009).

Souvent banalisées, elles souffrent d'une méconnaissance importante qui a entrainé chez la plupart d'entre elles des baisses d'effectifs considérables depuis 50 ans.

En cause de ces diminutions, la pollution des cours d'eau desquels de nombreuses espèces dépendent, qu'elles y vivent ou qu'elles s'y nourrissent ; le dérangement de leur population, accidentel ou à dessein ; la destruction de leur habitat naturel ; le bouleversement des continuités écologiques qui les empêche de rejoindre des espaces particuliers nécessaires à leurs cycles de vie... En somme, la cause commune est l'**ignorance** dont elles sont victimes.

C'est le rôle qui est donné à cette étude : **recenser et expliquer les phénomènes de corrélation, d'influence d'une espèce sur l'autre, de l'homme sur une espèce et vis-versa** afin d'inverser la tendance que Nicolas Hulot qualifie de « Syndrome du Titanic ».

« Syndrome du *Titanic* : c'était le plus beau paquebot du monde, le fleuron de la technique, l'œuvre parfaite en laquelle se conjuguaient beauté, confort et sécurité. Au point qu'on l'avait qualifié, avant même sa mise à l'eau, d'insubmersible. Ses fameuses cloisons étanches, merveilles de l'architecture navale la plus avancée, empêcherait l'eau d'envahir l'ensemble de la coque si par malheur une brèche devait survenir [...]. Ainsi notre société se précipite-t-elle vers la catastrophe. Les cloisons étanches entre l'économique et l'écologique, la consommation et le gâchis ? Qu'un accroc un peu plus dur que les autres surviennent, et elles voleront en éclat. » (Hulot 2005)

Des moyens de gestion simples permettent la conservation des espèces, et c'est en montrant les faibles contraintes que cela impose aux sociétés et les bénéfices à en tirer que la **protection de l'environnement deviendra pérenne**.

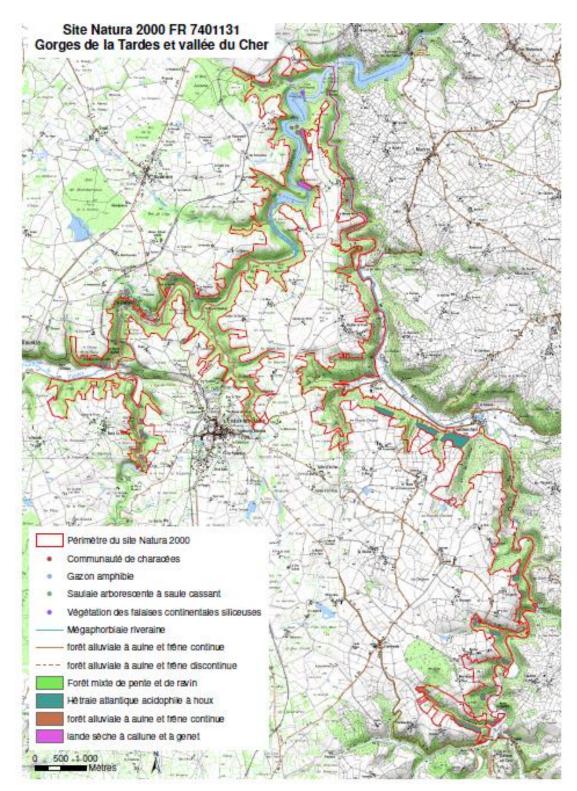


Figure 10 : Habitats d'intérêt communautaire sur "Tardes et Cher"

Source: tardesetcher.com

2.1.2 <u>Des habitats en voie de disparition</u>

De même que pour les espèces vues précédemment, des habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site Natura 2000 « Tardes et Cher », au nombre de neuf. (ONF 2009)

Egalement très liés aux milieux hydrauliques, certains ont directement été façonnés par l'homme et requièrent désormais une attention d'autant plus grande. Par exemple, le milieu 'Lande sèche à callune et à genêt' est issu du pâturage ancien des ovins et caprins sur les pentes escarpées des gorges. Avec la mécanisation, ces landes ont été abandonnées et sont désormais recolonisées par la forêt. Or, elles présentent des intérêts forts en matière de biodiversité mais aussi d'un point de vue historique, témoignant de pratiques agricoles révolues.

Ceci pose une nouvelle fois le paradoxe évoqué en première partie de la **gestion de la nature**. Ne faut-il pour autant rien faire pour sauvegarder une biodiversité riche par peur de dénaturer l'environnement ?

2.1.3 Une nécessité de sensibilisation

L'ensemble du site Natura 2000 « Tardes et Cher » sur la période 2012-2013 est concerné par seulement neuf contrats Natura 2000 : deux concernant des espèces animales et sept des habitats naturels (dont six rien que pour les landes sèches susmentionnées).

Ce faible nombre, sur les 1 234 ha et plus de 270 propriétaires du site, témoigne d'une part d'une méconnaissance du dispositif européen encore considéré comme contraignant et règlementaire et d'autre part d'un aspect plus fâcheux : la difficulté de restauration et de conservation d'habitats déjà très endommagés ainsi que les contraintes d'accès aux sites – pentes très escarpées, mécanisation.

L'éducation à l'environnement, via une valorisation du site Natura 2000, trouve alors une légitimité dans ce territoire où la richesse faunistique et floristique est avérée, nécessitant donc une meilleure protection et mise en valeur.

2.2 Un site naturel ancré dans un territoire

2.2.1 Passé riche et influences

Tout comme la richesse de sa biodiversité, le site Natura 2000 « Tardes et Cher » possède aussi un **patrimoine culturel** intéressant. S'y mêlent ainsi chapelle cachée au fond des bois et lieux de culte divers, chefs-d'œuvre de construction et village témoin d'une époque industrielle révolue... autant d'ouvrages auxquels les acteurs du territoire et la population sont très attachés et qui ne doivent pas être oubliés lors d'une démarche de valorisation. D'autant plus qu'ils ont pour la plupart un **lien fort avec la biodiversité environnante**.



Figure 11 : Potentiels culturels du site Natura 2000

Comme vu lors de la première partie, l'homme a une influence forte sur son environnement, ce qui peut avoir des conséquences positives et négatives. Un exemple pour « Tardes et Cher » est l'ancienne mine d'or qui se trouve en limite de site, au bord de la rivière Tardes. Une des influences négatives est le rejet de cyanure et d'arsenic qui s'est fait pendant près de 50 ans pour l'extraction du minerai, contribuant encore à l'heure actuelle à la pollution des rivières même si la mine a fermé ses portes en 1955. En revanche, il existe aussi des influences positives de cette activité : les galeries et les bâtiments désormais abandonnés sont devenus des gîtes pour les chauves-souris. C'est un des multiples exemples du site Natura 2000 où **patrimoine et biodiversité** sont étroitement liés.

2.2.2 <u>Patrimoines naturel et culturel</u>

Au-delà de l'esprit de protection de la nature, le **patrimoine culturel** et l'**histoire d'un territoire** peuvent aussi être exploités et valorisés. En effet, une nouvelle fois : « diversité biologique et diversité culturelle ont parties liées ». (Larrère & Larrère 1997)

Aussi, d'après J.-P. Bringer (1992), « des évènements historiques s'étant déroulés sur place, des personnalités marquantes y ayant vécu, des phénomènes divers le concernant, même s'ils ne laissent pas ou n'ont pas laissé de traces matérielles contribuent à l'intérêt de l'interprétation du site. »

La valorisation de la nature peut alors être abordée sous cet aspect, c'est-à-dire avec une **approche anthropologique**, en considérant que l'homme a un grand rôle dans la création de biodiversité par les impacts qu'il a eu, a ou aura sur son environnement. De cette manière, le paradoxe de la nature dénaturalisée par l'intervention humaine ne serait plus puisque la nature serait considérée précisément comme née de l'influence de l'homme sur les territoires et les paysages. L'**aménagement du territoire** présente donc un fort intérêt dans la valorisation de la nature.

2.3 Potentiels d'interprétation

2.3.1 Présentation de l'interprétation

« L'interprétation, c'est l'art d'aider les gens à apprécier quelque chose que vous ressentez comme « remarquable ». », « Il existe plusieurs manières de définir ce qu'est l'interprétation, mais au cœur de chacune se trouve l'idée d'un partage avec l'autre, de l'enthousiasme que l'on ressent pour un endroit, ou pour un objet particulier. Il est également important que les gens voient ou expérimentent par eux-mêmes les sites ou l'objet que vous souhaitez interpréter. », « Quel qu'il soit, notre patrimoine est entretenu et sauvegardé parce que quelqu'un juge qu'il est important. L'interprétation est une manière d'aider les autres à mesurer cette importance » (Carter 2005)

Voici une liste de définitions non exhaustive de ce qu'est l'interprétation. Elle s'apparente à une **prise de conscience de ce qui rend un site incroyable puis de sa transmission à une tierce personne**. Et c'est le but recherché pour le site Natura 2000 « Tardes et Cher ».

2.3.2 <u>Le classement des potentiels</u>

La première phase de l'interprétation correspond à un recensement des ressources et potentiels d'interprétation.

Les **ressources** sont « les constituants et les caractéristiques physiques qui présentent un intérêt comme support pour l'interprétation qu'ils soient naturels (une roselière, une tourbière, une résurgence, etc.), historiques (des vestiges archéologiques, un château, etc.) ou mixte (des terrasses de culture, un type de paysages, etc.). » (Bringer 1992)

Le **potentiel** du site correspond à l'ajout à ces ressources matérielles des faits immatériels comme des « évènements historiques s'étant déroulés sur place, des personnalités marquantes y ayant vécu, des phénomènes divers le concernant, même s'ils ne laissent pas ou n'ont pas laissé de traces matérielles ». (Bringer 1992)

Parmi les potentiels, on peut donc s'intéresser aux sciences naturelles (géologie, hydrologie, géomorphologie, flore, faune...), à l'histoire (archéologie, occupation humaine...), au paysage rural et à la vie économique (exploitation, forêt, pêche...), à la culture (architecture, contes, légendes...) ou tous à la fois. C'est le travail qui a été mené pour l'étude de « Tardes et Cher » correspondant à la rédaction d'un diagnostic patrimonial.

A cette phase de recensement s'ensuit une partie de **classement de ces potentialités** selon différents critères définis au préalable et qui correspondent à l'image que l'on veut donner du site et au public visé. Ce travail est nécessaire dans la mesure où le recensement des potentiels correspond seulement à une liste qu'il faut ensuite trier afin d'en tirer le message que l'on souhaite transmettre.

Dans le cadre du projet du site Natura 2000 « Tardes et Cher », les **critères** retenus sont :

- l'**intérêt patrimonial**: une note sur 10 décline l'intérêt, la rareté locale, nationale ou européenne du potentiel.

<u>Exemple</u>: une espèce classée d'intérêt communautaire et dont les populations sont rares obtiendra une note de 10/10 témoignant de son grand intérêt patrimonial à être conservée et reconnue:

- l'**attractivité** : sur 10 est rapportée une note correspondant à la beauté, l'originalité, le calme, la découverte, la valeur symbolique... du potentiel

<u>Exemple</u>: un milieu naturel résultant d'une activité ancienne atteindra facilement les 7/10;

- la **lisibilité** : elle correspond à la facilité d'observation du potentiel, s'il est à proximité de sentier, aisément identifiable, dépendant de la saison...

<u>Exemple</u> : les meilleures notes seront obtenues par des paysages époustouflants en bordure de chemin, entre autres.

A ceux-ci s'ajoutent enfin des **indicateurs supplémentaires** portant sur l'accessibilité (moyens de transport et difficulté d'accès), la dangerosité (si des précautions particulières doivent être envisagées), la fragilité des potentialités (fragilité du potentiel face au

dérangement, au piétinement...) et le type de potentiel (nature, culture ou paysage, non exclusif).

S'ils sont voulus le plus objectif possible, une part de subjectivité intervient tout de même dans le classement de ces potentiels et c'est ce qui rend l'interprétation pertinente : quelle(s) potentialité(s) sera(ont) le plus à même de toucher les gens, de les faire réfléchir (voir critères de notation en annexe).

2.3.3 Lisibilité et diffusion

La lisibilité du diagnostic patrimonial est primordiale pour la bonne appropriation du sujet par le public visé mais il doit également être directement utilisable par le Service Biodiversité et Education à l'Environnement qui porte le projet.

Le document doit donc être **clair et utile** pour les acteurs du territoire en éclaircissant les enjeux de la protection de la biodiversité. Il doit toutefois rester **légitime** en s'inscrivant dans une démarche de développement durable – poursuivie par Natura 2000 - c'est-à-dire en considérant les activités sociales, économiques et culturelles comme parties intégrantes d'un territoire certes protégé. « Si un environnement sain est une condition sans doute nécessaire du bien-être, ce n'est pas la seule. De nombreux auteurs notent même qu'elle est secondaire face aux conditions de revenu (et de répartition de celui-ci), d'alimentation suffisante, de santé ou d'éducation. Dans la réalité quotidienne, un rivalité existe – ou peut exister à un moment donné - entre protection de l'environnement et bien-être immédiat des populations. Les arbitrages imposés par cette rivalité montre bien toute la difficulté d'intégrer la dimension sociale aux dimensions économique et écologique de la soutenabilité. » (Abdelmalki & Mundler 1997)

Ce document doit permettre de créer une forme – quelle qu'elle soit et par qui que ce soit - d'éducation à l'environnement sur le site Natura 2000. En étant clair, détaillé, fonctionnel et le plus exhaustif possible pour l'utilité qu'on lui confère, le diagnostic conduit à un outil indispensable et complet pour les futures valorisations d'un territoire vivant.

3 Penser global, agir local

« Penser global, agir local », c'est la célèbre formule employée par René Dubos en 1972 au premier Sommet de l'environnement. Agronome, biologiste et écologue, René Dubos voulait redonner aux territoires locaux toute leur puissance pour un développement plus juste et raisonné, les prémices du développement durable.

3.1 D'un passé douloureux et polluant...

Dans ce paragraphe sera fait un **rapide résumé des bouleversements** que le site Natura 2000 « Tardes et Cher » a connu par le passé – un passé plus ou moins récent d'ailleurs - afin de comprendre les enjeux actuels de la protection de cet environnement. Cependant, cela ne reste qu'un aperçu du territoire.

Perturbations subies

Projet de barrage de Chambonchard

En 1963, la construction d'un barrage sur le Cher, noyant la commune de Chambonchard, est évoqué. Le barrage avait pour vocation de réguler le débit de la Loire – dont le Cher est un des affluents-, irriguer la vallée du Cher et permettre d'alimenter en eau la ville de Montluçon –située à 35 km.

Entre 1986 et 1993, les habitants, gracieusement payés, ne résistent pas beaucoup à quitter leurs maisons : Chambonchard devient un « village fantôme ».

Après maints déboires, notamment de l'Etat et de l'Agence de l'eau à financer les constructions, le **projet de barrage est définitivement abandonné en 2002**, soit après près de 50 ans de discussions et débats houleux.

Mines d'or du Châtelet

Les anciennes mines d'or se trouvent au Châtelet, hameau de la commune de Budelière - dont une partie du territoire est inclue dans le site Natura 2000.

C'est en 1886 que commence l'histoire des mines d'or du Châtelet. Lors des travaux pour la construction de la ligne de chemin de fer Montluçon-Laqueuille, des filons de quartz à mispickel et pyrite furent tout d'abord découverts, suivis par la découverte de filons quartzeux au Châtelet. Les analyses révélant 11g d'or à la tonne - même si le précieux métal reste invisible à l'œil nu, les premiers travaux d'exploitation débutent en 1905. La petite anecdote veut que, parmi l'équipe chargée d'obtenir les permis de recherche pour commencer les premiers travaux, figure Pierre Curie, le célèbre physicien. L'extraction de l'or est très difficile à cause de la composition particulière du minerai, rendant indispensable l'utilisation de cyanure et conséquente la libération d'arsenic. L'exploitation des mines d'or s'arrête finalement en 1955, faute de rendement. Le village minier du Châtelet et ses maisons typiques se dressent toujours fièrement, surplombant la rivière Tardes. (Guiollard 1988, Guiollard 1990, Guiollard 1991)

Conséquences actuelles

Plusieurs conséquences découlent de ces deux activités industrielles majeures, avec des impacts plus ou moins inquiétants pour l'environnement.

Le projet de barrage a, entre autre, contribué à l'abandon partiel d'un territoire et les premiers travaux, qui n'ont certes pas abouti, ont quant à eux endommagé une nature préservée.

Pour les mines d'or du Châtelet, c'est la pollution dégagée qui est le principal problème. En effet, le cyanure et l'arsenic libérés se retrouvent pour la majorité dans les rivières Tardes et Cher, bloqués dans la queue du barrage de Rochebut, barrage situé à quelques kilomètres en aval du site Natura 2000.

Par ces deux exemples, choisis parmi beaucoup d'autres, il est fondamental de rappeler à la population que toute activité humaine à une influence sur l'environnement mais aussi

qu'une meilleure gestion et prise en compte de la nature ne présente pas forcément d'efforts insurmontables. C'est une nouvelle fois J.C. Rameau, dans *La Directive « Habitats » : analyse d'un échec, réflexions pour l'avenir* (1997), qui explique le mieux la démarche souhaitée pour Natura 2000 « Tardes et Cher » ou plus généralement pour la protection des milieux naturels :

« Et, justement, la Directive Habitats ne représente-t-elle pas le moyen idéal :

- d'initier, par voie contractuelle, la gestion intégrée ;
- avec des moyens financiers, si le surcoût est réel (par rapport à la gestion précédente), de développer une gestion conservatoire en faveur de certaines espèces ou de restaurer des habitats prioritaires ;
- de faire la démonstration, à cette occasion, que la tâche n'est pas difficile et que, dans bien des cas, ce n'est pas coûteux et peu contraignant ;
- et donc que, peu à peu, ce type de gestion peut être étendu en dehors de sites strictement délimités ; ceci, afin de répondre aux recommandations et aux engagements internationaux, européens et nationaux ;
- de mettre en place les principes de cette gestion intégrée dans le cadre des aménagements et des plans simples de gestion en concertation avec les naturalistes ;
- de mener une réflexion avec ces mêmes partenaires sur des indicateurs de suivi permettant d'évaluer la gestion..., d'"écocertifier" la gestion sur le plan de la conservation de la biodiversité ? » (Rameau 1997)

3.2 ... vers une dynamisation du territoire

Création de réseau et partage de compétences

Comme vu précédemment, les financements de l'Etat des contrats Natura 2000 ont été gelés pour 2013, voire jusqu'en 2014. Ne serait-ce pas le moment opportun de solliciter une **action locale** en concertation avec les acteurs du territoire pour trouver une solution à cette nouvelle négligence ?

En démontrant que la protection de la biodiversité et le développement durable peuvent être de réels **avantages** d'un point de vue social, culturel et économique, notamment *via* le tourisme engendré ou les activités créées, c'est toute l'identité d'un territoire qui s'en retrouve modifié et impliqué.

Prenons l'exemple du cuivré des marais. Cette espèce de papillon d'intérêt communautaire est recensé sur le site Natura 2000 « Tardes et Cher » et nécessite une attention particulière. En effet, il privilégie les zones de plaine à prairies humides d'une hauteur d'herbe variable (0.2 m à 1.5 m), les milieux ouverts et ensoleillés ou les prairies de fauche tardive. Il est donc sensible à l'assèchement des zones humides dans lesquels il vit, de même qu'à la fermeture des milieux, par boisement artificiel notamment. Une meilleure gestion de ce papillon implique alors un entretien particulier des prairies. Sur les terrains appartenant au Conseil Général de la Creuse et où le cuivré des marais possède son habitat naturel, c'est ainsi des agriculteurs locaux qui vont être chargés de faucher les prairies à la fin de l'été. En échange, les agriculteurs percevront le foin qu'ils ont fait.

Cette démarche coopérative s'inscrivant dans les trois piliers du développement durable, renouvelée sur d'autres parcelles, pourra être une des clés de la valorisation et de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à Natura 2000.

Implication des citoyens

D'une appropriation des acteurs du territoire suivra certainement une **appropriation** de la population. « Aussi ne faut-il pas hésiter à impliquer les citoyens eux-mêmes ; à les renvoyer à leurs responsabilités individuelles, aux choix qui s'offrent à eux dans la vie quotidienne et sont plus nombreux qu'ils ne le croient ; à briser le fatalisme ambiant fait d'un mélange de conformisme et d'esprit frondeur – ce n'est jamais la faute de personne, c'est toujours celle des autres. Bien sûr, posée sous cette forme, la question : que faire individuellement ? est aussi vaste qu'insoluble. Raison de plus pour que les responsables écologistes ouvrent des pistes, facilitent des choix, proposent des démarches, construisent une véritable pédagogie environnementale. En tant que consommateur et citoyen, chacun de nous détient un pouvoir non négligeable. Nous avons tous la possibilité de choisir entre polluer ou ne pas polluer. » (Hulot 2005)

Après l'abandon du projet de barrage de Chambonchard, le Conseil Général devenu propriétaire des terrains a lancé une démarche de revalorisation de la vallée. Ceci passe notamment par l'accueil de porteurs de projet sur la commune de Chambonchard. Ainsi, depuis quelques années une petite dizaine de personnes s'est installée sur le territoire, comme des maraichers bio. A venir, l'ouverture de quatre à cinq logements passerelle permettra l'accueil de porteurs de projets désirant s'implanter dans le secteur. Ces logements leur offriront les moyens de mûrir leur projet sur place pendant cinq à six mois. Ce projet de revalorisation montre l'**envie des collectivités et des habitants** de changer leur territoire, un tournant de l'histoire de « Tardes et Cher » est donc possible. Pourquoi ne pas l'orienter vers la protection et la sensibilisation à un environnement riche de biodiversité, en accord avec les besoins socio-économiques ?

3.3 <u>Utiliser les outils et les moyens à disposition</u>

Pour une appropriation locale, une bonne gestion avec une ligne directive claire et transversale en accord avec l'identité du territoire est indispensable. Prendre pleinement en considération un territoire passe aussi par l'utilisation d'outils déjà existants et qui pourront servir lors de la valorisation. Le **recensement de ces outils et moyens** doit donc avoir lieu, de la même manière que le recensement des potentialités du site.

Sur la zone de « Tardes et Cher », un circuit vélo va être mis en place fin décembre 2013 par le Service Sport, Loisirs de Nature et Vie Associative du Conseil Général de la Creuse. La boucle, passant par des points remarquables du site Natura 2000, est un atout indéniable pour une future valorisation. **Communication et concertation** sont encore une fois les clés d'un projet réussi.

La communication avec les **associations naturalistes** est aussi inhérente au bon fonctionnement du projet. Ces associations – GMHL, SEPOL, SLO, SEL, CBNMC, CEN Limousin - possèdent en effet les compétences scientifiques indispensables à une sensibilisation du public de qualité et se placent comme des acteurs du territoire d'importance.

Enfin, revient à la charge du Conseil Général de Creuse, de savoir **utiliser les terrains** dont il est propriétaire en accord avec la protection de milieux naturels qu'il souhaite ; en signant par exemple des contrats Natura 2000, en adhérant à la Charte Natura 2000 qui s'applique ou en achetant des parcelles intéressantes pour la réhabilitation d'espèces ou d'habitats. C'est en se montrant convaincant mais aussi en agissant concrètement que les

mentalités pourront être changées. Le Conseil Général, porteur du projet, se doit d'être un **modèle à suivre**.

3.4 Offre, demande et public

D'après les propos tenus par Freeman Tilden en 1957, repris par *Conduite de projet d'interprétation-Le patrimoine par le rêve et l'émotion* (2011), il existe une distinction entre éducation et information par la prise en compte de l'expérience personnelle du visiteur, qui définit le principe de base de l'interprétation. Savoir **adapter l'offre à la demande** est donc nécessaire afin de partager le caractère d'un territoire et de sa nature.

De plus, « la personne qui entend faire reconnaitre un site comme caractéristique doit démontrer en quoi cet espace naturel lui paraît remarquable. Or, pour convaincre l'administration [...], il faut établir en quoi le site est remarquable d'un point de vue objectif, autrement dit, en quoi sa protection relève d'un intérêt général pour la collectivité ou la nation. Concrètement, les caractéristiques objectives d'un lieu sont de deux types : naturel et culturel. » (Gil Fournier 2009). Une bonne valorisation d'un espace naturel s'entend donc, d'après ces documents, sur une **objectivité des potentiels du territoire adaptée à la demande d'un public**.

L'offre étant conséquente et la demande signifiante — se référer aux parties précédentes -, il convient désormais de préciser le **public visé** par la démarche de valorisation du site Natura 2000 « Tardes et Cher ».

Le public visé par le diagnostic du site « Tardes et Cher » est, à l'image du territoire concerné, très divers. Celui-ci sera livré aux collectivités territoriales (communes, communauté de communes, Conseil Général...), aux associations naturalistes (GMHL, SEPOL, CBNMC...), aux associations culturelles (Evaux, Son histoire, Son patrimoine, Haut-Cher et Combraille...), aux bibliothèques (médiathèque locale ou départementale), aux prestataires du tourisme (offices de tourisme), aux membres du comité de pilotage, etc. Il doit donc satisfaire des demandes différentes en étant à la fois **général et précis pour convenir à chacun** (tableaux de synthèse, nombreuses illustrations, bilans).

Ensuite, le public privilégiement touché par l'éducation à l'environnement initiée par le diagnostic serait les écoles du territoire – dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres du site Natura 2000 – ainsi que l'ensemble de la population.

Il est en définitive souhaité que ce travail permette l'appropriation du territoire par les acteurs et la population : le diagnostic n'est qu'un outil, pas une finalité.

BILAN PARTIE 2

La protection et la conservation de la nature sont des actions dont les acteurs du territoire sont conscients, même si ce n'est parfois que très faiblement. En cause, la multitude de moyens de gestion de la nature qui finissent par se mélanger dans les esprits pour n'y former plus qu'un tout, compact et inintelligible. Et dans le cadre de Natura 2000, le problème est d'autant plus aggravé que le réseau est européen et que c'est à chaque Etat membre qu'incombe la modalité de gestion.

Afin de remédier à cette méconnaissance, l'éducation est souvent la clé. En passant par une phase de recherche, de concertation pour mieux appréhender un territoire, ce sont les erreurs du passé que Natura 2000 a connu qui pourraient être évitées.

Mêler nature et société, comprendre les conséquences qu'elles ont l'une sur l'autre et qu'elles ont encore, s'attacher à un territoire et à son patrimoine, apprendre le ménagement de la nature au profit de son aménagement (Clément 2005), montrer les intérêts de la protection de la nature aux personnes qui y rechignent, mettre en lumière des potentialités dont la population n'est même plus consciente à force d'habitude, impliquer les acteurs et les habitants en leur prouvant que c'est possible et peu coûteux, savoir se poser comme un modèle fédérateur et transmettre des émotions... voilà quelques pistes à poursuivre dans le cadre de la valorisation d'un territoire de manière durable.

PARTIE 3. Limites et perspectives de l'étude

Cette dernière partie tient lieu d'ouverture. Elle replace ainsi l'étude menée dans son contexte complexe en détaillant les difficultés rencontrées desquelles découlent limites et pistes d'approfondissement, puis les pistes de valorisation dont le site Natura 2000 « Tardes et Cher » pourraient faire l'objet et enfin les perspectives d'avenir de la protection de la nature, du réseau de protection européen et du cas spécifique du site creusois étudié.

1 Limites de l'étude et approfondissement

1.1 <u>Des recherches parfois compliquées</u>

Obtention de données et recherche bibliographique

Les résultats précédents doivent être nuancés aux vues de **certaines difficultés à obtenir les informations adéquates**. Sur les trois communes concernées par la zone Natura 2000 aucune ne possède de centre de documentation propre, seule la médiathèque intercommunale d'Evaux-les-Bains/Chambon-sur-Voueize étant implantée sur la communauté de communes. La quête d'informations locale était donc restreinte sur le site, pourtant déjà étroit, menant à une moindre précision et connaissance du terrain. En définitive, la plupart des informations obtenues l'ont été grâce à l'emprunt d'ouvrages à la médiathèque de Guéret, préfecture de Creuse, à environ 40 km du site Natura 2000 « Tardes et Cher » ou grâce au prêt amical de documents par les personnes enquêtées – ce qui montre d'une autre manière l'envie et l'engouement que ces recherches ont suscité.

Les données obtenues pour la rédaction du diagnostic patrimonial ne sont elles non plus **pas exhaustives** ; en effet il a fallu se limiter dans le temps et dans le degré de précision escompté. Ainsi, les recherches pourraient bien entendu être poursuivies.

Enfin, à titre d'anecdote, il a fallu pour certaines informations – comme dans toutes recherches bibliographiques – démêler le vrai du faux et faire appel à des spécialistes afin d'y voir plus clair. Ainsi, objectivité et exhaustivité, dans la mesure du possible, sont les clés d'un travail de qualité qui ne froissera personne!

Entretien et manque de lisibilité

Les entretiens ont toujours été conduits dans une ambiance agréable de partage de connaissances. Néanmoins, certaines réponses approximatives ou nulles peuvent témoigner d'un manque d'intérêt ou de connaissances du sujet. Ces réponses sont toutefois garantes de la nécessité de ce travail pour permettre à chacun de **comprendre les enjeux et intérêts de la protection de la nature et de l'éducation à l'environnement**.

Une autre limite concerne le type de personnes enquêtées. Faute de temps, les entretiens auprès de certains acteurs du territoire – forestiers, agriculteurs – et les enquêtes de la population n'ont pu être menés malgré l'élaboration des questionnaires (voir questionnaire habitants possible en annexe) et des échantillons. Cette étape déterminante d'un projet de concertation locale reste donc à conduire afin d'offrir à la population un produit de qualité qui sera le plus en accord avec ses attentes.

Malgré cela, ces limites restent minimes aux vues de la qualité des informations obtenues lors de recherches bibliographiques ou des entretiens. Au contraire, elles démontrent qu'un tel travail de recherche et de concertation ne peut être parfait, et rend cette étude d'autant plus **légitime**.

1.2 <u>De brèves tensions</u>

Comme évoqué dans les parties précédentes, le site Natura 2000 « Tardes et Cher » a connu une histoire douloureuse aussi bien du point de vue humain que naturel créant parfois un **climat de tension** entre ou au sein de différents services.

L'abandon de projet de barrage, coûteux en temps et en argent, a suscité de vives réactions au cours des années et le fait encore à l'heure actuelle avec la revalorisation du site de Chambonchard conduit par le Conseil Général de la Creuse. Celui-ci se place ainsi parfois à tort comme le commanditaire unique qui ne possède pas la connaissance du terrain. Et c'est précisément sur cet aspect qu'il devrait prendre garde à l'avenir, notamment pour le projet de valorisation de Natura 2000 : en prenant pleinement en considération les besoins et attentes d'un territoire. Passer outre ces tensions, pour le bien commun, est un point-clé indéniable d'un projet de valorisation réussi.

1.3 <u>Une amorce de projet</u>

L'étude se place au tout **début d'un projet de sensibilisation** à un site Natura 2000 souhaité par le Conseil Général de la Creuse. Il est considéré comme légitime mais le travail actuel ne saurait se suffire à lui-même. La méthodologie suivie ainsi que le travail rendu ne pourront ainsi pas être évalué de suite. Une prise de recul est nécessaire afin de comprendre les mécanismes en jeu et déterminer les pistes d'actions et sujets à privilégier.

De plus, cette étude ne tient peu compte des exigences nationales et européennes mais est le **reflet d'un territoire local**. Le but de cette étude n'était donc pas de définir des objectifs clairs de valorisation et de mobiliser financements et partenaires, mais bien de conduire un diagnostic de territoire et d'en identifier des pistes. Il ne pourra donc être reproché l'oubli de ces secteurs : ils interviendront seulement dans les prochaines étapes.

2 Pistes d'amélioration et prise de recul

2.1 <u>Diverses pistes de valorisation</u>

Il serait faux de dire que malgré toutes ces recherches, l'étude se soit cantonnée à dresser objectivement les potentialités de la zone. Ce travail d'analyse a aussi mené à la naissance de pistes pouvant faire l'objet d'une future valorisation, même si cela n'en était pas le but premier.

L'un des axes à poursuivre, révélé par le diagnostic patrimonial, est l'intérêt qui existe à montrer les **interactions entre l'homme et la nature.** C'est en prouvant que chaque geste a des conséquences sur l'environnement et comment minimiser ces impacts dans un but commun de conservation que le projet de valorisation deviendra réellement légitime.

Dans le diagnostic patrimonial, outre les interactions entre homme et nature inévitables, c'est l'omniprésence de l'eau et son influence sur le paysage, les espèces et les

habitats qui sont le plus évidents. Pourquoi ne pas envisager l'organisation d'une visite guidée autour de ces thèmes ? Reste à définir qui sera en charge des animations, si celles-ci ont lieu.

Autre thème révélé par le diagnostic, notamment grâce à l'aide d'associations naturalistes, c'est l'exemplarité du site concernant les **chauves-souris** avec en tête des populations importantes de Petit et de Grand Rhinolophes. Ces deux espèces, protégées et inscrites dans les annexes II et IV de la directive « Habitats », trouvent en effet sur le site « Tardes et Cher » un environnement idéal aussi bien pendant leur période d'hibernation que de reproduction. De même, ce site Natura 2000 est un endroit privilégié en Limousin pour la conservation du **crapaud Sonneur à ventre jaune**, un petit amphibien. **Miser sur ces atouts est souvent la meilleure des publicités**.

Inscrit dans une démarche participative qui témoigne de son bon ancrage dans le territoire, la valorisation ne devra tout de même pas s'enliser dans des débats toujours plus nombreux sur les potentiels valorisables et ceux qui le sont moins. La création d'un **comité dédié à la valorisation du site Natura 2000**, en complément du véritable comité de pilotage, serait certainement judicieuse pour pallier à l'absence de prise en compte de la valorisation dans le document d'objectifs – hors outils contractuels. Le dynamisme de ce groupe composé d'acteurs variés et déterminés pourrait être pensé comme un net avantage accordé à un site Natura 2000. Bien sûr, les exigences que ce groupe suscitera devront être en accord avec les exigences de chacun pour son bon fonctionnement, c'est-à-dire qu'il sera un lieu de concertation et non de négociation pour des sujets n'ayant pas attrait à la protection et à la sensibilisation à l'environnement.

2.2 Au-delà de « Tardes et Cher »

Comme les espèces qui ne connaissent aucune frontière, le site « Tardes et Cher » doit aussi se montrer **ouvert et réceptif à ce qui se fait alentour**. D'une part, pour cet ancrage dans le territoire qu'il revendique, et d'autre part pour s'inspirer d'autres moyens de valorisation. Ensuite, c'est la raison principale de la création du réseau Natura 2000 que de prendre en compte son environnement à une échelle globale, sans frontière.

Raisonner à une échelle plus large que les limites du site apporte un point de vue différent sur la gestion et la valorisation à mettre en œuvre car une construction ou une histoire particulière qui ne serait pas proprement inclue dans le site pourrait tout de même avoir des **conséquences fondamentales** sur celui-ci. C'est le cas par exemple du barrage de Rochebut, situé en aval du site Natura 2000 « Tardes et Cher » qui, même s'il est situé hors zonage, a une influence en empêchant le libre échange des sédiments et le passage d'espèces migratrices, bloquant ainsi la continuité écologique de tout un bassin de vie

Dans un second temps, être attentif à son environnement global permet aussi de se créer de nouveaux contacts, un nouveau réseau, afin d'œuvrer ensemble à la protection de la biodiversité. Situé à la charnière de trois départements, le site « Tardes et Cher » y est d'autant plus sujet.

3 Perspectives d'avenir

3.1 <u>Perspectives d'avenir pour la protection de la nature</u>

Nicolas Hulot (2005), encore, « aux puissants qui mènent le monde, j'ai donc envie de dire : bravo, vous avez obtenu un 20 sur 20 à l'oral. Vos discours sont pertinents et je ne doute pas qu'ils le seront encore, des textes de lois naissent chaque jour, et force est de constater que le droit traduit bien cette réalité au plan international, où désormais plus de 300 traités concernent l'environnement, auxquels s'ajoutent plus de 900 traités bilatéraux. Très bien. Maintenant, il faut passer à l'écrit et retrousser ses manches, parce que l'état de la planète n'attendra pas indéfiniment votre bon vouloir et ne se contentera pas de textes ponctuels. Aujourd'hui, le diagnostic est tragique, universel, pathétique, angoissant. Le temps est révolu où le doute pouvait encore s'immiscer dans nos analyses. Désormais, le sort de l'homme est en jeu, et seuls les naïfs peuvent refuser cette terrible réalité. Alors persuadez-nous avec des actes et non des paroles, sauvez ce qui peut encore l'être, préparez l'avenir et faites passer le monde d'une croissance quantitative à un développement qualitatif. Renoncez à ce théâtre des apparences et montrez un véritable théâtre d'opérations pacifique et progressiste — mais un théâtre d'opérations pacifique et progressiste au bon sens du terme. »

Le temps est donc venu d'agir en considérant pleinement la protection de l'environnement et la pédagogie comme un levier d'action du développement durable. L'avenir semble incertain et pourtant très clair : une prise de conscience collective est encore possible pour sauver ce qui peut l'être mais elle devra être rapide, persuasive et efficace.

3.2 Perspectives d'avenir du réseau Natura 2000

D'après la Commission Européenne, il est temps de définir les investissements prochains pour Natura 2000. Ainsi, le 12 décembre 2011, la Commission a publié un document sur le financement du réseau Natura 2000. Cette publication coïncide avec le début des discussions sur le nouveau budget européen et les fonds alloués à la nouvelle période de financement (2014-2020) et a pour vocation d'attirer l'attention sur les besoins en ressources financières pour la gestion du réseau sur cette future période. La nécessité d'une sérieuse augmentation des investissements est d'autant plus marquée par la dernière évaluation du statut de conservation de l'Union Européenne qui montre que seulement 17% d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire au niveau européen sont dans des conditions favorables de conservation. Cela prouve que des efforts doivent être faits par tous les Etats Membres car l'objectif pour 2020 est que 100% des habitats d'intérêt communautaire et 50% des espèces concernées atteignent un bon état de conservation. (Sundseth 2012) L'objectif est encore lointain.

Et c'est dans ce cadre-ci que le réseau Natura 2000 possède un rôle prépondérant. Désormais, 20 ans après sa création, il est arrivé à un point déterminant qui requiert plus que la simple protection de sites face à la dégradation. Dans la majorité des cas, des mesures de gestion doivent aussi être entreprises pour maintenir et améliorer la conservation d'espèces et d'habitats qui ne sont pas encore en danger mais pourraient rapidement le devenir. Dans ce contexte, il est important de rappeler que le réseau Natura 2000 couvre près de 18% de tout le territoire européen, soit une aire de plus grande ampleur que l'Allemagne, la Pologne ou la République Tchèque réunies. Tandis que Natura 2000 se compose de réserves naturelles, le

réseau est basé sur un concept beaucoup plus large de gestion de la terre et de l'eau, de travail en commun avec les habitants pour atteindre un modèle de développement durable viable pour les générations futures. En même temps il tente de sauvegarder les plus précieux atouts naturels de l'Europe et de faire partager le patrimoine de la biodiversité. Comme un large réseau de l'Union Européenne, Natura 2000 est basé sur un principe de solidarité entre les Etats membres. Alors que la principale responsabilité du financement de Natura 2000 incombe aux Etats membres, la Commission peut jouer un rôle important en faisant en sorte que le contrôle du réseau devienne partie prenante de la politique plus conséquente de gestion du sol et de l'eau. C'est d'ailleurs pour cette raison que, en 2004, la Commission a proposé d'intégrer le cofinancement de la gestion des sites Natura 2000 dans les fonds principaux de l'Union Européenne, en particulier au travers des fonds européens comme le FEADER, le FEDER ou le fonds européen pour la pêche. (Sundseth 2012)

L'avenir et le succès du réseau européen Natura 2000 est donc largement lié aux gestions futures dont il fera l'objet, notamment en matière de financement. Mais une récente étude montre que les fonds mobilisés par le réseau Natura, grâce au tourisme par exemple, sont viables et durables, les bénéfices soulevés par le réseau contrebalanceraient donc largement les coûts, ce qui, en définitive, est un point assez positif.

3.3 Perspectives d'avenir du site « Tardes et Cher »

Le **dynamisme naissant** qui a été observé, renforcé par ce projet de valorisation semble être de bon augure pour le site Natura 2000 « Tardes et Cher ». Quelques hypothèses peuvent être évoquées concernant son avenir, à différentes échelles.

Dans la prolongation de cet accueil positif, on pourrait ainsi penser qu'à court terme, une **mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire** s'initie afin d'œuvrer ensemble à la valorisation d'un site d'intérêt européen. Ainsi, plus de contrats Natura 2000 et d'adhésion à la charte pourraient être envisagés, avec une plus grande sensibilisation de la population aux problématiques de la protection de l'environnement

A moyen et long termes, pourquoi ne pas voir le site « Tardes et Cher » comme un modèle, pour la Creuse et le Limousin, d'éducation à l'environnement, au même titre que la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes. Mieux, le concours au grand prix Natura 2000 organisé par le MEDDE qui récompense chaque année les plus beaux projets sur le réseau européen pourrait-il être remporté... (ATEN 2013)

Les **outils technologiques** ne sont non plus pas à négliger au travers notamment du site internet www.tardesetcher.com, tout comme la **force du collectif** en montrant aux habitants les richesses qui se trouvent sur le pas de leur porte mais qu'ils ne voient plus, force d'habitude.

BILAN PARTIE 3

L'étude menée, bien que légitime, est néanmoins sujette à quelques limites, comme les difficultés d'obtentions de certaines informations ou le rappel qu'elle ne fait office que d'amorce d'un projet de valorisation à moyen terme. Elle n'en est pas moins utile et indispensable.

De nombreuses pistes et axes de valorisation sont sortis de cette étude, et c'est désormais au Conseil Général de la Creuse et à l'ensemble des acteurs du territoire mobilisés que revient la tâche de poursuivre sur cette dynamique d'action autour d'un projet fédérateur.

Si l'avenir de la protection de la nature semble incertain, chaque petit projet local a toutefois une part de responsabilité dans une démarche plus globale de conservation et contribue à l'orientation vers un développement plus durable.

On a souvent tendance à opposer l'homme à la nature. Ces deux ne sont pourtant pas contradictoires, au contraire, la nature connue actuellement est souvent issue en partie de l'influence humaine. Il est ainsi d'une part faux de les dissocier mais cela peut d'autre part conduire à des conflits encore plus grands, avec une lutte acharnée de l'homme contre l'environnement. L'équilibre de l'environnement a alors été bouleversé, visible notamment par la régression nette des forêts chaque année ou par une biodiversité qui s'amenuise, menant peu à peu à l'homogénéisation de la nature.

Or, la nature, et les énergies qu'elle fournit à l'homme ne sont pas infinies et la crainte de l'avenir se fait déjà ressentir. Dans les années 1960-1970 sont alors nés des mouvements luttant pour la protection de l'environnement. Ceux-ci se sont depuis largement développés et impliquent désormais des moyens et des outils très différents ; cette multiplicité entrainant parfois la confusion.

Le réseau européen Natura 2000 ne déroge pas à la règle, d'autant plus que s'ajoute à la méconnaissance du réseau une certaine appréhension de sa règlementation, sa mise en place dans les années 1990 s'étant faite difficilement. Natura 2000 est un réseau de sites naturels protégés s'inscrivant dans un territoire vivant induisant des exigences économiques, sociales, culturelles, etc. C'est un outil qui s'inscrit en France parfaitement dans le développement durable grâce à sa démarche contractuelle, en accord avec les besoins des populations. Cependant, des objectifs de conservations d'espèces et d'habitats ont été fixés par la Commission Européenne pour 2020 et sont encore loin d'être atteint. En cause une nouvelle fois, l'ignorance dont le réseau est victime.

Le Conseil Général de la Creuse souhaite ainsi lancer un projet de valorisation du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » dont il est structure porteuse. Il s'agit pour se faire d'identifier les potentialités du site, au moyen d'un diagnostic patrimonial, d'identifier les acteurs qui pourront être concernés par cette valorisation et de donner des pistes d'actions à mettre en place pour l'éducation à l'environnement souhaitée.

Les résultats de cette étude ont démontré le fort potentiel du site, aussi bien par la richesse faunistique, floristique et culturelle qu'il présente mais aussi par l'engouement provoqué. Il est apparu que cette envie d'éducation à l'environnement était souhaitée par nombre de personnes mais qu'il manquait une action fédératrice autour d'une initiative commune. Cet engouement est aussi le signe de l'importance de la communication au sein d'un groupe et de la concertation locale, qui devront être poursuivies.

Pour une valorisation de territoire réussie, quelques éléments semblant indispensables ont été relevés : l'excellente connaissance du territoire, le mélange des thèmes lors de la diffusion – nature et patrimoine culturel, occupation ancienne et récente...-, l'adaptation du discours au public et l'ouverture.

Les perspectives de la protection de l'environnement sont encore incertaines mais définissent une règle immuable : celle du « penser global, agir local », célèbre adage de René Dubos. C'est en effet au niveau local que doivent se faire les premiers changements et ce grâce à une sensibilisation à la nature des acteurs du territoire et de la population, en leur montrant non seulement que la nature possède des merveilles insoupçonnées mais surtout que sa préservation, peu coûteuse, présente des avantages forts. Le projet de valorisation du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et vallée du Cher » s'inscrit en droite ligne de ce constat : il pourra à l'avenir être un des porteurs d'une économie plus verte et d'une sensibilisation à l'environnement.

Bibliographie

- ABDELMALKI, L. & MUNDLER, P. 1997. Economie de l'environnement. Paris: Hachette, 160 pp.
- ATELIER TECHNIQUE DES ESAPACES NATURELS. Contrats Natura 2000 / Outils contractuels / Mise en oeuvre des Docobs / Natura 2000 / Accueil Espaces-Naturels Available at: http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000/Mise-en-oeuvre-des-Docobs/Outils-contractuels/Contrats-Natura-2000 [Accessed August 26, 2013].
- ATEN. 2013. Accueil | Grands Prix Natura 2000 Available at: http://grandsprix.n2000.fr/ [Accessed September 1, 2013].
- AZNAR, O. 2002. Services environnementaux et espaces ruraux-Une approche par l'économie des services. Université de Bourgogne, 275 pp.
- BRINGER, J.-P. 1992. *Méthodologie des plans d'interprétation*. L'atelier technique des espaces naturels. Montpellier, 80 pp.
- CALLICOTT, J.B. 1996. Do Deconstructive Ecology and Sociobiology Undermine Leopold's Land Ethic? *In Environmental Ethics*. New York, 369–372.
- CARTER, J. 2005. L'esprit des lieux, programmer l'interprétation d'un territoire. L'atelier technique des espaces naturels. Montpellier, 96 pp.
- CLEMENT, G. 2005. Manifeste du Tiers-Paysage. Sujet/Objet., 48 pp.
- COMITE FRANÇAIS DE L'UICN. 2010. Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité. Comité français de l'UICN. Paris, 99 pp.
- CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE. 2013. La Creuse, le département : portail du Conseil Général de la Creuse (CG23) Bienvenue en Creuse! Available at: http://www.creuse.fr/ [Accessed August 27, 2013].
- CRDR-PNR DES MONTS D'ARDECHE. 2011. Conduite de projet d'interprétation-Le patrimoine par le rêve et l'émotion. Centre régional de ressources du développement rural, 24 pp.
- DREAL DE BASSE-NORMANDIE. 2012. Film documentaire "Natura 2000 en Basse-Normandie : Quand biodiversité rime avec démarche partagée"-Dossier de candidature du réseau Natura 2000 de Basse-Normandie au Grand Prix Natura 2000.
- DREAL DU LIMOUSIN. 2013. Financements des contrats Natura 2000 pour 2013 et pour la transition avec la prochaine période de programmation.
- ESTEVE, R. La protection de la nature en France Available at:

 http://www.ffcv.org/usercontent/4/protection de nature en France PRNSN.pdf.
- GERARD, R. 2012. Reconnecter Nature et Société. *Espaces naturels, revue des professionnels de la nature*, 21.

- GIL FOURNIER, C. 2009. Devant les tribunaux, agir pour protéger un territoire en s'appuyant sur son caractère-Dossier : Définir le caractère d'un territoire. *Espaces naturels, revue des professionnels de la nature*, 18–19.
- Grenelle de l'Environnement. 2011. Rapport final-Comité opérationnel n°34- "Sensibiliser, informer et former le public aux questions "environnement et de développement durable"." *34* Available at: http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000027/0000.pdf.
- GUIOLLARD, P.-C. 1990. L'or du Châtelet, résumé de l'évolution de la mine et de l'usine. *In Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, XLIV, 1er fascicule*. Guéret, 105–118.
- GUIOLLARD, P.-C. 1991. La mine d'or du Châtelet (Creuse) 1905-1955 Etude historique et technique. ACIAI-Guiollard., 187 pp.
- GUIOLLARD, P.-C. 1988. *Mines d'or: petite histoire des grandes mines d'or françaises*. Arzacq: P.-C. Guiollard,], 233 pp.
- HULOT, N. 2005. Le syndrome du Titanic. Paris: Librairie générale française, 309 pp.
- INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL. 2012. INPN Natura 2000 Les objectifs d'un réseau européen ambitieux Available at: http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs [Accessed May 2, 2013].
- LARRERE, C. & LARRERE, R. 1997. Du bon usage de la nature, Pour une philosophie de *l'environnement*. Paris, 355 pp.
- DREAL DU LIMOUSIN. 2013. DREAL Limousin Available at: http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/ [Accessed August 7, 2013].
- MEDDE. Ministère du Développement durable Available at: http://www.developpement-durable.gouv.fr/ [Accessed August 13, 2013].
- MILIAN, J. 2001. « Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel » L'exemple des sites expérimentaux pyrénéens. *Etudes rurales*, 173–194.
- MOUHOT, J.-F. & MATHIS, C.-F. 2012. Du manque de visibilité de l'écologisme français et de ses penseurs au XXème siècle. *Ecologie et Politique*, 13–27.
- ONF. 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et Vallée du Cher.
- ONF. 2013. Site Natura 2000 "Tardes et Cher" Available at: http://www.tardesetcher.com/ [Accessed May 2, 2013].

- OSTERMANN, O.P. 1998. Forum: Biodiversity and High-Nature-Value Farming. "The need for management of nature conservation sites designated under Natura 2000." *Journal of applied ecology*, 968–973.
- RAMEAU, J.C. 1997. La directive "Habitats": analyse d'un échec, réflexions pour l'avenir Available at: http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/5641/399_416.pdf?sequence=1.
- ROTILLON, G. 2005. Économie des ressources naturelles. Paris: La Découverte.
- SUNDSETH, K. 2012. Investing in the future of Natura 2000. European commission nature and biodiversity newsletter, 16.
- TERRASSON, F. 2011. Un combat pour la nature, pour une écologie de l'homme. Sang de la Terre, 284 pp.
- TINTANT, H. 1987. L'originalité de l'homme-L'homme dans l'évolution de l'univers. *Dossier Archéologie et Histoire*, 71–73.
- UNESCO. 1978. *Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement*. Tbilissi (URSS) Available at: http://unesdoc.unesco.org/images/0003/000327/032763fo.pdf.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire acteurs du territoire]
Annexe 2 : Critères de hiérarchisation des potentialités	
Annexe 3 : Questionnaire habitants possible	

Annexe 1: Questionnaire acteurs du territoire

Nom de la personne interrogée :

Fonction/Structure:

Bonjour, je suis étudiante à VetAgro Sup Clermont-Fd (ex-ENITA), et je conduis des enquêtes auprès d'acteurs du territoire dans le cadre de mon stage de fin d'études sur le site Natura 2000 Gorges de la Tardes et Vallée du Cher.

Les questions à suivre correspondent plus à des relances adressées aux interlocuteurs qu'à des questions précises. Ceci me sert donc plus de rappel que de marche à suivre.

- 12 Pour commencer, j'aimerais que vous vous présentiez.
- → Parcours personnel (originaire ou non du territoire) et professionnel, et notamment activité(s) actuelles(s) avec ses responsabilités (professionnelles, associatives, et politiques)
- Agriculteur : caractéristiques de l'eau, approvisionnements, modes de commercialisation des produits...
- Prestataires de tourisme et de loisirs : capacité d'hébergement, fréquentation, clientèles françaises et étrangères, activités pratiquées par les touristes, modalités de commercialisation, partenaires au sein du secteur du tourisme et avec d'autres secteurs d'activités, évolution de l'activité touristique personnelle
- Industriel, artisans, commerçants : **ancienneté**, principaux **produits ou services**, nombre d'emplois... (idem précédent)
- Services : depuis **quand** la structure existe, la **nature et le nombre** de personnes accueillies, les **difficultés** rencontrées, ...
- Profession libérale (ex. médecin) : présenter rapidement votre **étude** et les **évolutions**, les **difficultés** évoquées
- Proviseur de collège : demander le **nombre** d'élèves, leur **origine** géographique...
- Elus : faire préciser les **différents mandats** (conseiller municipal, maire, président CC, conseiller général, président Conseil gal, ...), et depuis **quand**. Faire préciser si possible **l'activité professionnelle actuelle ou antérieure**.
- Nous allons maintenant aborder les questions de l'enquête. Elles sont volontairement formulées de façon assez vague.
- Selon vous, qu'est-ce qui fait l'**identité** de ce territoire ?

Relance: bâti, nature, traditions...

- D'après vous, quels sont les secteurs qui font vivre le pays aujourd'hui?

Relance(s): *Voyez-vous d'autres secteurs*?

- J'aimerais maintenant que nous parlions plus précisément du site Natura 2000 Gorges de la Tardes et Vallée du Cher
- Connaissance de Natura 2000
- Que représente le réseau Natura 2000 à vos yeux ? Qu'en connaissez-vous ?

Relance: connaissez-vous ses rôles, son fonctionnement, qu'en pensez-vous...

- Estimez-vous qu'il y ait assez d'informations à son sujet ?

- Identité et intimité
- D'après vous, le site N2000, ou plus généralement la conservation de la nature, contribue-t-il à donner une **identité au territoire** ? Pourquoi ?
- Qu'aimez-vous particulièrement quand vous pensez à Tardes et Cher ?
- Que n'aimez-vous pas, ou moins ?
- Connaissez-vous des histoires, réelles ou imaginaires, sur le site ou alentour ?

Relance : L'étymologie de Tardes ou de Cher, des légendes liées à la création de ses rivières, plus en amont ou en aval, l'autre rive... ?

- Possédez-vous des **photos, des cartes postales** anciennes de ce territoire (prendre photocopie ou originaux) ? Que vous **évoquent/rappellent**-elles ?
- D'après vous le site possède-t-il des avantages ou des contraintes particulières ?

Relance : du point de vue naturel comme la pollution ou la pêche excessive, ou humain, comme la dangerosité des pentes escarpées ou la difficulté d'accès ...

- Qu'est-ce qui fait selon vous de ce site N2000 un site différent des autres ?

Relance : comparé aux autres territoires creusois et limousins mais aussi à d'autres sites N2000

- Usages
- Connaissez-vous certaines **utilisations**, traditionnelles ou actuelles des **rivières** ?
- Connaissez-vous certaines utilisations, traditionnelles ou actuelles du site hors cours d'eau ?
- Et qu'en est-il des **conflits d'usage** ? En connaissez-vous, pouvez-vous nous en citer ?

Relance: entre propriétaires, entre ONF et propriétaires, pêcheurs et randonneurs...

- Selon vous, le site N2000 représente-t-il un **intérêt touristique** ? Pourquoi ? Pourrait-ce être amélioré ?
- Education à l'environnement/Valorisation pédagogique
- Connaissez-vous des **formes de valorisation pédagogique** du site ? Lesquelles ?

Relance: des panneaux, affiches, courrier, site internet...

- La valorisation pédagogique du site est-elle **suffisante** selon vous ?
- Comment pensez-vous qu'elle puisse être **améliorée** ? Sous quelle forme ?
- Connaissez-vous d'autres sites N2000, ou de protection de la nature, pouvant servir d'exemple ?
- S Y a-t-il d'autres points que nous n'avons pas abordés et qui vous semblent importants?

Remerciez.!

Annexe 2 : Critères de hiérarchisation des potentialités

Notes sur 10 pour les 3 critères Note totale sur 10 + autres indicatifs

Intérêt

Décline l'intérêt, la rareté local(e), national(e), européen(ne) ou européen(ne) mais non local(e) du potentiel

→ peu d'intérêt 3/10, intérêt local : 5/10 ; intérêt national : 7/10 ; intérêt européen ou international mais non local 9/10 ; intérêt européen ou international : 10/10

• Attractivité

Attractivité -estimée- que le potentiel présente : beauté, originalité, calme, découverte, valeur symbolique, rareté...Ne tient pas compte de la nature-même de l'intérêt → voir picto' type' → pas attractif : 1/10 ; peu : 3/10 ; moyen : 5/10 ; bien : 7/10 ; très bien 10/10

• Lisibilité

Indique la lisibilité, la visibilité du potentiel concerné, permet de savoir s'il est facilement observable, à proximité, ponctuel, dépendant de la saison, du temps, du moment...

 \rightarrow très difficilement observable : 1/10 ; peu : 3/10 ; moyen : 5/10 ; bien : 7/10 ; très bien 10/10

+ Accessibilité





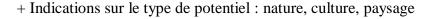
Donne le niveau de difficulté pour l'accès au potentiel, soit en voiture (arrivée au plus près du potentiel, moins de 500m à faire à pied, parking, étroitesse), soit en bus (arrivée au plus près du potentiel, moins de 500m à faire à pied, parking, demi-tour possible, étroitesse) en vélo (arrivée en voiture au plus près du potentiel) ou à pied (arrivée en voiture au plus près du potentiel, distance, escarpement)

+ Dangerosité



(Permet d'évaluer le caractère dangereux pour le visiteur, une fois à proximité du potentiel : proximité du vide, lieu non sécurisé, glissant, risque d'éboulement, d'inondation... Permet aussi, dans une seconde mesure, de mettre en évidence les lieux nécessitant un aménagement rapide)

+ Fragilité du potentiel (attention au piétinement, au respect du calme, ne pas toucher, déplacer, cueillir...)









Annexe 3: Questionnaire habitants possible

Cadre de l'interview :Date :Heure :Enquêteur :Conditions (climat, intérieur, extérieur) :Lieu précis :Sexe de la personne interrogée : H / FN° de l'enquête :Lieu de vie :Lieu de travail :Natif :Néo (-10 ans) :

A DEMANDER A LA FIN DE L'ENTRETIEN

Codes pour la fin du questionnaire

Codes pour la fin du questionn		
a. Votre âge: 1:0-14 ans 2: 15-29 3: 30-44 4: 45-59 5: 60-74 6: 75-89 7: 90 et +	b. Votre catégorie socioprofessionnelle 1 – Agriculteurs exploitants 2 – Artisans, commerçants et chefs d'entreprise 3 – Cadres et professions intellectuelles supérieures 4 – Professions intermédiaires 5 – Employés 6 – Ouvriers 7 – Retraités 8 – Autres personnes sans activité professionnelle	

« Esprit » de l'introduction :

Je suis étudiante à Clermont-Ferrand. Je réalise une enquête dans le cadre de mon stage de fin d'études. J'ai besoin de poser des questions de manière anonyme à la population. Cette présentation de ma démarche peut vous paraître un peu floue car je cherche à ne pas influencer vos réponses. Si vous le souhaitez, je vous préciserai les objectifs de mon travail à la fin de l'entretien. Accepteriez-vous de me consacrer un peu de votre temps ? (si demande de précision, répondre « un petit quart d'heure »)

IDENTITE - PATRIMOINE

1. Selon vous, qu'est-ce qu'on trouve dans le coin qu'on ne trouve pas ailleurs ? Relance: bâti, patrimoine, nature, monuments, histoires, cadre de vie 1.1. 1.2. 1.3. Possibilité de développer 2. Quand on regarde la nature dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ? 3. Quand on regarde le patrimoine bâti dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
1.2. 1.3. Possibilité de développer 2. Quand on regarde la nature dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
1.3. Possibilité de développer 2. Quand on regarde la nature dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
Possibilité de développer 2. Quand on regarde la nature dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
2. Quand on regarde la nature dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
3. Quand on regarde le patrimoine bâti dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
3. Quand on regarde le patrimoine bâti dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
3. Quand on regarde le patrimoine bâti dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
3. Quand on regarde le patrimoine bâti dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
3. Quand on regarde le patrimoine bâti dans le coin, qu'est-ce qui, selon vous, est le plus remarquable ?
PRESENTATION DU SITE NATURA 2000
4.1. Connaissez-vous des outils de protection de la nature ou des sites naturels protégés en France ou plus généralement ?
4.2. En connaissez-vous un/plusieurs à proximité d'ici?

5.1. Est-ce que « site Natura 2000 » vous évoque quelque chose ? Que pouvez-vous m'en dire ? Si non, expliquer brièvement : réseau européen de protection de la biodiv qui considère les aspects socioéco
5.2. Connaissez-vous le site Natura 2000 Tardes et Cher ? Pouvez-vous m'en dire quelques mots ? Si non, en donner rapidement les limites
5.3. Estimez-vous avoir suffisamment d'informations à ce sujet ?
5.4 Sous quelle forme en voudriez-vous ?
6.1. Selon vous, ce secteur protégé possède-t-il quelque chose de particulier du point de vue naturel ? Relance: espèces animales ou végétales emblématiques, milieux naturels, paysages
6.2. Avez-vous une connaissance plus ancienne du paysage d'avant ? Y a-t-il des différences ? Relance: points de vue différents, milieux naturels disparus ou apparus
7. 1. Selon vous, ce secteur protégé possède-t-il qqch de particulier du pt de vue histoire/patrimoine ? Relance: histoires anciennes, bâtiments anciens/actuels, légendes
7.2. Connaissez-vous des utilisations, occupations anciennes du territoire ? Relance: agriculture, savoir-faire particulier, civilisations anciennes
8.1. Et actuellement, quelles sont, d'après vous, les utilisations de ce territoire ? *Relance*: agriculture, tourisme, promenade, industries, commerces, pêche, artisanat
8.2.Avez-vous connaissance de conflits d'usage/querelles sur le secteur ? Relance: pêcheurs, agriculteurs, promeneurs, motards, ski nautique, barrage

AFF	ECTIF
9. Si vous aviez des amis ou de la famille qui venair site ? Où les emmèneriez-vous ?	vous rendre visite, que leur montreriez-vous du
10. Avez-vous des souvenirs ou des pratiques parti	culiers avec ce site naturel ?
11 D	
11. Des points négatifs vous viennent-ils à l'esprit Relance : accidents, souvenirs, histoires, léger	a propos de cce territoire? ndes, pollution, usages abusifs, règlementation
12.1. Trouvez-vous le site différent selon la saison	? Pourquoi ?
12.2.Quand le préférez-vous ?	
AUTOUR I	OU SITE N2000
13. Avez-vous l'impression de connaître l'ensembl	e du site N2000 ou plutôt cette zone précise ?
	an one 1,2000 on process come process (
14. Y a-t-il des points immanquables à proximité d	
Relance : aussi bien nature que culture, non in	clus dans les limites strictes

VALORISATION

19. Des démarches d'information ou de promotion du territoire existent-elles ? *Relance*: Pas forcément dans les limites du site N2000/Courrier d'information, visites, publication internet, animations, évènements
19.1. Si <u>non</u> , en aimeriez-vous un ? Si <u>oui</u> , en aimeriez-vous davantage ?
19.2. Par quelles informations seriez-vous le plus intéressé? Relance: nature, patrimoine, paysage, légendes
19.2. A quel genre d'informations êtes-vous le plus sensible, lesquels préférez-vous ? Relance : courrier, visites guidées, sentier touristique, expositions
19.3. Plutôt sur quelle période, durée ?
 20. Pourriez-vous nous préciser : (cf. 1ère page) a. Votre âge b. Votre CSP
Impressions personnelles



PIERREL, Margaux, 2013, Protection et valorisation de la nature – Exemple du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher », 37p., mémoire de fin d'études, VetAgro Sup 2013.

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES:

- Conseil Général de la Creuse
- Service Biodiversité et Education à l'Environnement

ENCADRANTS:

Maître de stage : MOULINAT, Joëlle, BUR, Sébastien (CG23)

• Tuteur pédagogique : MAMDY Jean-François

OPTION: Ingénierie du Développement Territorial

RESUME

Depuis une cinquantaine d'années, les politiques liées à l'environnement et à sa préservation se multiplient dans le monde et en France; en cause, le constat d'une dégradation de la nature, souvent victime des assauts réguliers de la société grandissante. Ces politiques environnementales impliquent des mesures de gestion particulières afin de pallier à la diminution de la biodiversité au travers d'outils souvent complexes, qui ont tendance à accentuer davantage la confusion des règles à respecter.

Dans un contexte de développement durable de plus en plus présent, la bonne connaissance du territoire, de ses atouts et des ses contraintes, est indispensable pour dresser un portrait objectif du territoire et ainsi répondre au mieux à la gestion de la nature qui doit s'y faire, en accord avec les habitants qui y vivent.

Le réseau Natura 2000 est un des outils de conservation des milieux et des espèces mis à disposition des Etats membres de l'Union Européenne qui tient aussi compte des exigences sociales, culturelles et économiques du territoire ; malgré son existence depuis plus de vingt ans, il fait encore l'objet de méconnaissance et de dénigrement.

L'éducation à l'environnement est un des piliers de la protection de la nature en sensibilisant la population au territoire dans lequel elle vit ou qu'elle visite. Impliquer la population et les acteurs, dans une démarche participative, est souvent facteur d'une valorisation réussie.

Mots clés : protection de l'environnement, conservation de la nature, réseau Natura 2000, valorisation de territoire, concertation locale, éducation à l'environnement, département de la Creuse.